

Introduction et participation

1. La troisième réunion du Comité de coordination du Projet FEM "*Détermination des actions prioritaires pour la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques pour la mer Méditerranée*" s'est tenue au siège du Plan d'action pour la Méditerranée, à Athènes (Grèce), le mercredi 5 novembre 2003.

2. La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

3. La réunion a été ouverte, à 10 heures, par M. Francesco Saverio Civili, Coordonnateur du MED POL, qui a souhaité la bienvenue aux participants au nom de M Lucien Chabason, Coordonnateur du PAM, en notant avec satisfaction que la plupart des coordonnateurs nationaux étaient présents. M. Civili a souligné l'importance du Projet FEM pour l'ensemble du PAM, tout spécialement pour la réduction de la pollution et la conservation de la biodiversité. La mise en œuvre du Projet nécessitait d'être accélérée au cours de l'année qui en marquerait le terme et, comme dans les épreuves sportives, la dernière ligne droite s'avérerait à n'en pas douter être la plus difficile. Le but de la réunion était que le Projet FEM, une fois achevé à la fin de 2004, ait permis d'obtenir des résultats concrets d'une grande utilité. En tirant des enseignements de l'expérience acquise par les pays dans le cadre du Projet et en écoutant les arguments pour et contre que les coordonnateurs nationaux pourraient faire valoir, l'Unité de coordination et le directeur du Projet FEM seraient plus à même de trouver des solutions aux retards et aux problèmes qui se posaient.

4. M Vladimir Mamaev (Division de la coordination du FEM au PNUE) a rappelé l'importance que le Projet FEM revêtait pour l'ensemble de la région en ajoutant que lui-même et ses collègues feraient tout leur possible pour l'achèvement du Projet soit couronné de succès.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

5. La réunion a adopté l'ordre du jour figurant sous la cote UNEP(DEC)/MED/GEF WG.240/1 et qui est reproduit à l'annexe II du présent document.

Point 3 de l'ordre du jour: Élection du Bureau

6. La réunion a élu son Bureau avec la composition suivante:

Président:	Mme Margita Mastrović	(Croatie)
Vice-Président:	Mme Reem Abed Rabboh	(République arabe syrienne)
Rapporteur:	Mme Samira Nateche	(Algérie)

Point 4 de l'ordre du jour: Rapport d'avancement et débat sur les activités menées au cours de la période du 1er janvier 2002 au 31 août 2003

7. Le débat qui s'est engagé au titre de ce point de l'ordre du jour s'est articulé sur le document intitulé "*Rapport d'avancement pour la période du 1er janvier 2002 au 31 août 2003 et activités prévues jusqu'au terme du Projet*" (UNEP(DEC)/MED/GEF WG.240/2), reproduit à l'annexe II du présent rapport, tel que révisé par la troisième réunion du Comité directeur interorganisations.

Coordination du Projet

8. M. Ante Baric, Directeur du Projet FEM, a déclaré que la coordination du Projet FEM avait été poursuivie de manière à obtenir l'approbation de la Division FEM du PNUE. L'évaluation indépendante qui avait été réalisée avait rendu un avis positif sur le Projet, énoncé en détail dans le rapport de mi-parcours publié en mars 2003 (disponible sous forme électronique et sur support papier). Le rapport avait été suivi d'une visite de l'évaluateur du PAM/PNUE en janvier 2003, à l'occasion de sa participation à la deuxième réunion du Comité directeur interorganisations et à la réunion d'experts chargée d'évaluer le Bilan diagnostique transfrontière (BDT). L'évaluateur avait ainsi eu des entretiens avec le Coordonnateur du PAM, le Directeur du Projet FEM, le Coordonnateur du MED POL, le Directeur du CAR/PAP et d'autres responsables. Son rapport comprenait un ensemble de recommandations au niveau du Projet, reprises dans le rapport d'avancement. Selon la première de ces recommandations, émise au vu des retards affectant les études de préinvestissement et les plans d'action nationaux (PAN), le PNUE devait proroger le Projet d'un an, jusqu'à la fin de 2004. Cette recommandation avait reçu récemment l'approbation officielle du PNUE.

9. S'agissant de la coordination au niveau national, M.Baric a indiqué que cinq pays n'avaient pas encore mis en place de comité interministériel (CIM) ainsi qu'ils avaient été instamment priés de le faire, compte tenu de l'importance vitale d'une telle instance pour l'élaboration et l'adoption des PAN. Suite à la décision, prise par le Comité directeur interorganisations lors de sa deuxième réunion, visant à fournir une aide administrative aux coordonnateurs nationaux pour le FEM à cet égard, trois pays avaient sollicité et obtenu un tel appui, et tous les autres pouvaient encore en faire la demande.

10. M Civili, insistant sur l'importance cruciale de la coordination, a demandé aux coordonnateurs nationaux de saisir l'occasion de la présente réunion pour exposer les problèmes auxquels ils étaient confrontés au niveau national et pour proposer des moyens d'améliorer cette coordination. L'idée originelle à la base des CIM consistait à refléter la nature pluridisciplinaire des PAN, lesquels ne devaient pas concerner uniquement les ministères de l'environnement. M. Civili a estimé qu'il existait une ferme volonté d'aller de l'avant au niveau des pays et il a rappelé aux coordonnateurs nationaux que le MED POL pourrait fournir une assistance, notamment sous forme matérielle, quand le Secrétariat du FEM ne serait pas en mesure de l'octroyer: une simple lettre demandant cette aide suffirait.

11. Mme Reem Abed Rabboh (République arabe syrienne) a indiqué que, dans son pays, la complexité des procédures administratives et politiques avait retardé la mise en œuvre de certaines composantes du Projet mais elle a donné l'assurance que

l'établissement du Bilan de base (BB) et du bilan diagnostique national (BDN) était en cours d'achèvement. Elle a sollicité des précisions sur l'appui mis à la disposition des coordonnateurs nationaux pour faire face aux problèmes administratifs.

12. M. Samir Kaabi (Tunisie) a expliqué que, dans son pays, la situation était assez complexe du fait des changements intervenus récemment au niveau du gouvernement. Si ces changements d'ordre administratif n'avaient pas retenti sur le CIM, il convenait de noter, ce qui était beaucoup plus important, que le bilan de base d'émissions/rejets de polluants (BB) et le BDN avaient été retardés pour des raisons techniques. Certaines circonstances avaient aggravé les difficultés internes et l'étude de préinvestissement financée par le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) n'avait pas encore été lancée.

13. M. Mohammed Chaoui (Maroc) a annoncé que le BB et le BDN de son pays étaient prêts mais qu'ils devaient encore être validés par le CIM. S'agissant des études de préinvestissement, leur achèvement dépendrait des fonds mis à disposition par le FFEM. En outre, M. Chaoui s'est demandé pourquoi le Secrétariat du FEM n'avait pu répondre à sa demande de matériel informatique.

14. Mme Samira Nateche (Algérie) a indiqué que des progrès considérables dans la mise en œuvre du Projet avaient été réalisés dans son pays et qu'ils avaient été bien intégrés dans la stratégie nationale pour l'environnement. Par exemple, l'inventaire du littoral national avait pu être relié au BDN, et une fois que ses conclusions seraient finalisées, probablement à la fin de 2003, elles pourraient servir à actualiser le BDN. Mme Nateche a souligné que le littoral algérien était très étendu et soumis à de multiples pressions. Des avancées avaient également marqué l'élaboration du PAN, car le CIM s'était déjà réuni. Des contacts préliminaires avaient eu lieu entre le FFEM et le Ministère algérien, et, à l'issue de la période du Ramadan, l'expert recruté par le PAM se rendrait aux "points chauds" de pollution de l'Algérie. Mme Nateche s'est félicité de la prorogation du Projet jusqu'à la fin de 2004, ce qui ménagerait le temps nécessaire pour dégager un consensus sur le PAN.

15. Mme Alenka Malej (Slovénie) est également convenue que la prorogation du Projet était une bonne chose. Son pays avait enregistré certains retards à l'origine, mais le BDN et le BB étaient désormais prêts grâce à la contribution précieuse du Projet FEM. L'élaboration de l'étude de préinvestissement était également en bonne voie à la suite de la visite en Slovénie du Directeur du Projet FEM et d'un expert. Pour ce qui concernait le CIM, Mme Malej a exprimé des doutes sur sa mise en place du fait des objections ministérielles à la création d'un organe de coordination supplémentaire.

16. M Mohamed Bohran (Égypte) a fait part des difficultés soulevées par la nécessité de coordonner l'action dans son pays, lequel devait également s'attaquer aux problèmes liés à la mer Rouge, mais il a ajouté que les travaux portant sur la formulation du PAN pour la Méditerranée étaient prometteurs puisque le BDN avait déjà été établi et que le BB était disponible sous forme de projet. Le CIM avait été mis en place en 1996 mais son existence ne semblait pas avoir été correctement notifiée. En Égypte, hormis la ville d'Alexandrie, la plupart des sources de pollution n'étaient pas situées sur le littoral mais profondément à l'intérieur, en remontant la vallée du Nil, ce qui faisait de son pays un cas spécial. M. Bohran a annoncé que l'Égypte désignerait un seul coordonnateur pour le Projet FEM jusqu'à ce que celui-ci soit achevé; il s'agissait de Mme Passant Ahmed Maher, qu'il a présentée à la réunion.

17. M. Admir Ceric (Bosnie-Herzégovine) a expliqué que les questions environnementales et connexes relevaient de l'administration locale plutôt que nationale, conformément aux dispositions institutionnelles prises dans le cadre des accords de Dayton. Ces dispositions compliquaient la coordination au niveau national, tout comme la nécessité d'harmoniser la législation avec les directives de l'Union européenne. La Banque mondiale avait été d'une aide précieuse à son pays pour surmonter ces difficultés, et l'étude de préinvestissement concernant l'unique débouché que son pays possédait sur la Méditerranée était en cours d'exécution. Bien que le financement eût causé un certain retard, l'intervenant a estimé que le projet serait achevé dans le délai prescrit.

18. Mme Margita Mastrović (Croatie) a déclaré qu'elle aussi jugeait extrêmement bénéfique la prorogation du Projet car, dans son pays, l'administration était en cours de restructuration et il y allait y avoir des élections qui entraîneraient des retards. Le CIM avait été mis en place, le BDN était déjà établi, le BB était en cours de finalisation, mais le plan sectoriel et le PAN n'avaient pas encore démarré. D'autre part, l'étude de préinvestissement avait été menée à bien, et même très rapidement, avec le concours financier inestimable du CIS/ONUDI..

19. M. Baric, en réponse aux questions soulevées par les coordonnateurs nationaux, a déclaré qu'ils recevraient les renseignements demandés sur le concours financier mis à leur disposition à des fins administratives. Mais le budget du Projet FEM interdisait une assistance matérielle, telle que la fourniture d'ordinateurs, et c'était pourquoi ces demandes avaient essuyé un refus. Si un nouveau besoin se faisait jour, il a été rappelé aux coordonnateurs nationaux pour le FEM que leurs pays pouvaient également être éligibles à un tel appui sur le budget MED POL/PAM. La question de la réunion des donateurs avait été examinée en détail à la réunion du Comité interorganisations, tenue la veille à Athènes, et il avait été convenu d'amorcer le processus, en gardant à l'esprit qu'une préparation soignée et approfondie ainsi qu'un choix opportun de la date étaient des préalables absolument indispensables pour que cette réunion soit couronnée de succès.

Actualisation du Bilan diagnostique transfrontière (BDT)

20. M. Fouad Abousamra, Administrateur de programme au PAM, a rappelé que le premier Bilan diagnostique transfrontière (BDT) pour la mer Méditerranée avait été établi en 1997 et que les travaux visant à l'actualiser avaient démarré en 2001. L'avant-projet du nouveau BDT avait été examiné par 20 experts régionaux lors d'une réunion tenue à Athènes en janvier 2003, à la suite de laquelle on s'était efforcé de conférer au document un caractère plus directif. La deuxième version qui en était résultée avait été récemment adressée au FEM/PNUE pour observations, à la suite de quoi la version finale serait envoyée aux coordonnateurs nationaux pour examen. La version actuelle du document exposait les grandes préoccupations environnementales, analysait les options politiques et les parties prenantes, et définissait les objectifs de qualité de l'environnement. Elle comportait une analyse détaillée des coûts concernant le PAS BIO mais seulement des estimations pour le PAS MED en raison du manque de données.

21. Le coordonnateur national de l'Égypte a fait part de ses réserves concernant la diffusion du document, lequel pourrait contenir certaines données sensibles eu égard au conflit sévissant dans la région.

22. M. Civili a fait la distinction entre, d'une part, le document de synthèse du BDT qui devait être finalisé conformément aux critères du FEM et que M. Abousamra venait d'exposer, et, d'autre part, un document du PAM, plus étoffé et allant au delà des critères du FEM, qui serait présenté, pour information, à la réunion des Parties contractantes qui se tiendrait la semaine suivante à Catane (Italie). Il était également prévu de publier en tirés à part certains chapitres spécifiques du document.

"Points chauds" et "zones sensibles" de pollution

23. M Baric a rappelé que deux bailleurs de fonds apportaient leur aide à l'élaboration des études de préinvestissement, laquelle constituait une condition sine qua non du Projet. Le CIS/ONUDI, précédemment mentionné, avait déjà aidé la Croatie à cet égard, tandis que le FFEM avait convenu d'octroyer un concours financier à quatre pays – Algérie, Liban, Maroc et Tunisie. Les contrats correspondants avaient été signés en juin 2003, autrement dit plus tard que prévu, entre le PAM et le FFEM, et le Fonds français s'était engagé à contacter directement les pays par l'entremise de l'Agence française de développement et il avait pris les dispositions nécessaires à cet effet. Le PAM aiderait néanmoins les pays pour l'établissement des mandats, la sélection de consultants et la supervision des activités de ces derniers, si nécessaire. L'Algérie avait déjà demandé l'assistance d'un consultant qui se rendrait dans ce pays à la fin novembre. Dans les pays non éligibles au FFEM, les études de préinvestissement en étaient à des stades très variables de réalisation, encore que la plupart d'entre elles le fussent apparemment dans les délais prévus. M. Baric a engagé les participants à le tenir informé dès que possible de tous les développements qui se produiraient en sorte que l'équipe du Projet FEM puisse intervenir à temps.

24. Mme Nuray Tanery (Turquie) a indiqué que l'Union des Municipalités de son pays avait décidé de ne pas confier le contrôle de l'élaboration de l'étude de préinvestissement à la Banque des Provinces, l'institution habituellement chargée de la responsabilité d'ensemble de tels projets, ainsi qu'il avait été convenu au cours de la mission exploratoire organisée en Turquie en juin 2002. Les municipalités souhaitaient superviser elles-mêmes le processus, lequel avait par conséquent dû être retardé. Mme Tanery a ajouté qu'elle informerait le Directeur du Projet des nouveaux développements dès qu'ils interviendraient.

25. M. Gennaro Longo (CIS/ONUDI) a rendu un vif hommage à l'expert dont le travail déterminant, en Croatie, avait permis de mener très rapidement à bien l'étude de préinvestissement pour ce pays, et il a remercié Mme Mastrović pour le rôle important qu'elle avait joué à cet égard.

26. Mme Mastrović a remercié à son tour M. Longo, en ajoutant que l'achèvement de l'étude avait résulté d'un travail très ardu effectué contre la montre.

27. En réponse à des interrogations concernant le manque de participation de la Libye à la composante du Projet relative aux études de préinvestissement, M. Civili a une nouvelle fois assuré la réunion qu'un effort concerté avait été fait pour maintenir le contact avec la Jamahiriya arabe libyenne. Le manque de participation de ce pays au Projet suscitait une vive préoccupation puisque, de ce fait, un chaînon manquait au sud de la Méditerranée. Il avait donc été décidé d'organiser une visite très complète dans ce pays afin de l'inciter à participer pleinement au Projet.

Actions de coopération régionale

28. M. Baric a rappelé que des consultants avaient élaboré des plans régionaux et des ensembles de lignes directrices régionales; les projets de ces documents avaient fait l'objet d'une révision interne puis avaient été adressés aux pays pour observations. En outre, la plupart des documents avaient été revus par des réunions d'experts désignés par les gouvernements. M. Baric a appelé l'attention sur le tableau pertinent figurant dans le rapport d'avancement qui récapitulait les réunions concernées. Les documents avaient été rédigés en anglais puis traduits en français. Par ailleurs, les plans régionaux sur la réduction de 50%, d'ici à 2010, de l'apport de DBO, et sur la réduction de 20%, d'ici à 2010, de la génération de déchets dangereux provenant d'installations industrielles, avaient été traduits en arabe et en espagnol. Ils avaient été approuvés par la récente réunion des Points focaux du PAM et seraient soumis, pour approbation, à la prochaine réunion des Parties contractantes. Tous les documents seraient publiés sur support papier et sur CD-Rom, puis envoyés aux pays pour diffusion, et il était également prévu de les afficher sur le site web du PAM pour consultation.

29. M. Civili a déclaré que l'élaboration d'un si grand nombre de plans et d'ensembles de lignes directrices représentant une réalisation majeure et le résultat d'une excellente coordination. Mais, dans le cas des deux plans régionaux susmentionnés fixant des échéances précises, la réunion des Points focaux du PAM avait décidé qu'il serait plus réaliste, dans l'un et l'autre cas, de reporter ces échéances à 2010. Les progrès réalisés dans ces réductions pourraient éventuellement être examinés en 2007. Comme les autres plans et ensembles de lignes directrices ne fixaient pas de tels objectifs et dates butoirs, leur approbation par les coordonnateurs pour le MED POL suffirait, mais les deux plans régionaux susmentionnés nécessiteraient une approbation politique à la prochaine réunion des Parties contractantes à Catane. M. Civili a indiqué que les données du Bilan de base des émissions/rejets de polluants serviraient à actualiser les informations contenues dans les documents en question.

30. M. Abousamra a ajouté que les documents avaient été établis sur la base d'inventaires de déchets dangereux et non pas sur des considérations théoriques. En outre, il avait été tenu compte d'autres conventions telles que celles de Stockholm et de Bâle. Il était aussi prévu de lancer un projet pilote sur l'élaboration/soumission de rapports dans le cadre du PAS, qui serait mis en œuvre en 2004-2005, après l'adoption escomptée du plan par les Parties contractantes. Il reviendrait à chaque pays de décider des modalités précises selon lesquelles il atteindrait les objectifs de réduction de la pollution.

31. Plusieurs intervenants, tout en déclarant approuver la décision de reporter les dates butoirs, ont fait observer que la situation financière prévalant dans chaque pays conditionnerait le respect des engagements et que les examens nationaux de la situation, peut-être en 2007, seraient déterminants. Des participants se sont interrogés sur la méthodologie à appliquer pour mesurer les réductions prévues de la pollution mais un débat approfondi s'est alors engagé et a permis de clarifier cette question.

Renforcement des capacités

32. M. Baric a noté que les pays avaient été plutôt lents à donner suite à la proposition d'organiser des cours de formation nationaux, probablement en raison de problèmes administratifs; ils manquaient aussi de traducteurs de qualité pour transposer dans d'autres langues, à partir de l'anglais, les documents pertinents. Malgré tout, plusieurs cours de formation avaient lieu aux niveaux national et régional, grâce en partie à l'appui du METAP et de l'OMS/EURO, si bien que plus de 300 experts nationaux avaient bénéficié d'une formation.

33. M. Sherif Arif, Coordonnateur du METAP, a indiqué que trois ateliers s'étaient tenus au Centre International pour les technologies de l'environnement de Tunis (CITET, Tunisie), principalement en relation avec l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) et les travaux du système de la Banque mondiale. Il a annoncé que le METAP avait affecté une nouvelle enveloppe de 180 000 dollars E.U. pour que le CIET poursuive son programme de formation, l'accent étant mis sur l'évaluation environnementale stratégique (gestion de l'eau et du littoral) et sur le suivi et l'application de la gestion de l'environnement. M. Arif a appelé l'attention sur le site web/base de données très dynamiques du CITET et a remercié le PAM pour sa participation au programme.

34. M. George Kamizoulis, conseiller scientifique principal (OMS/EURO), a apporté des précisions sur les cours de formation relatifs à la gestion des déchets et à la lutte contre la pollution de l'environnement. Tous les efforts avaient été faits pour que le matériel didactique soit disponible dans les langues nationales et que les formateurs et stagiaires de chaque pays puissent pleinement en tirer parti. Un plus grand nombre de cours de cette nature étaient prévus dans plusieurs pays.

35. Mme Mar Santacana (CAR/PP) a présenté le cours de formation régional tenu à Barcelone, à l'automne 2002, sur "les techniques et pratiques de production plus propre". Le rapport d'avancement contenait de plus amples détails à ce sujet, mais Mme Santacana a en outre précisé que les pays non éligibles au FEM qui avaient participé au cours l'avaient fait grâce à des fonds provenant d'autres sources que le FEM.

36. Mme Mastrović a fait part de sa satisfaction concernant la composante "renforcement des capacités", et notamment les deux ateliers tenus dans son pays. Elle a évoqué plus concrètement un atelier très récent sur l'inspection environnementale, y compris le milieu hydrique, qui avait permis d'instaurer un dialogue entre des acteurs qui n'avaient habituellement pas l'occasion de se rencontrer. Elle a également accueilli avec faveur les plans du METAP pour que celui-ci poursuive sa participation aux cours de formation organisés dans le cadre du CITET.

Durabilité du PAS MED

37. M. Ivica Trumbic (CAR/PAP) a déclaré que l'idée qui sous-tendait cette composante était ambitieuse, à savoir: créer une assise financière qui permettrait de garantir la durabilité du PAS après l'achèvement du Projet FEM. En raison de problèmes institutionnels qui s'étaient posés dans certains pays, un nombre de projets pilotes plus réduit que celui envisagé à l'origine avaient été exécutés. Un site web régulièrement actualisé fournissait des renseignements détaillés et une brochure sur les avantages du

recours aux instruments économiques avait été publiée en mai 2002, dans plusieurs langues. Une réunion d'experts chargée d'élaborer des propositions pour l'adoption de nouveaux instruments économiques et l'adaptation d'instruments économiques existants s'était tenue à Split en mars 2003. En réponse à des demandes visant à organiser de nouveaux projets émanant de pays qui estimaient qu'ils avaient été exclus du processus, M. Trumbic a déclaré que le temps était désormais compté et le budget avait été réaffecté. Des efforts avaient été faits pour contacter certains pays à cet égard, mais malheureusement l'absence de réponse était telle que des projets n'avaient pu être exécutés que dans les pays ayant répondu à temps.

38. Selon Mme Marjory-Anne Bromhead (Banque mondiale), la Banque mondiale était tout à fait consciente des difficultés financières auxquelles étaient confrontés, entre autres, les pays du sud-est de l'Europe, et il convenait d'avoir à l'esprit les moyens dont ils disposaient pour les surmonter quand des dates butoirs ou d'autres contraintes étaient imposées.

Participation du public

39. M. Baher Kamal (Fonctionnaire chargé de l'information au PAM) a indiqué que cette question de la participation était abordée sous trois angles complémentaires: politique, technique et financier. L'article 15 de la Convention de Barcelone faisait explicitement référence à la participation du public, notamment au cours du processus décisionnel. Par conséquent, les pays recevraient des lignes directrices précisant comment intégrer le concept de participation du public, en particulier dans les PAN. Un consultant avait déjà élaboré un document préliminaire, actuellement en cours d'examen, et qui serait transformé en un ensemble de lignes directrices sur la manière de procéder; les opinions et suggestions des parties prenantes avaient été pleinement prises en compte dès le début. Si les gouvernements devaient exécuter correctement le Projet, ils auraient à tabler sur la participation de toutes les parties prenantes, notamment les organisations non gouvernementales (ONG), les autorités locales et régionales, les milieux de l'industrie et de l'entreprise, ce qui conférerait à la participation le sens d'une appropriation du processus. Le PAM pourrait allouer aux pays un concours financier, fût-il modique, pour des exercices de participation du public. Les travaux préparatoires des lignes directrices avaient été répartis entre les pays arabophones et les pays restants, à la lumière des réunions tenues au Caire et à Split, respectivement; chaque partie étant fondue dans un ensemble unique de lignes directrices pour l'ensemble de la région. Il était également nécessaire d'avoir présent à l'esprit que quatre États de l'Union européenne, membres du PAM (France, Italie, Espagne et Grèce) et trois autres (Slovénie, Chypre et Malte) qui allaient adhérer à l'UE en mai 2004, seraient peu ou prou assujettis aux dispositions de la Convention d'Aarhus, aux termes desquelles la participation du public jouait un rôle primordial.

Plans d'action nationaux (PAN)

40. M. Abousamra a déclaré que les réunions MED POL/FEM sous-régionales dont la liste figurait dans le rapport d'avancement avaient concerné tous les pays et avaient été en fait des rassemblements informels d'experts et du Secrétariat pour de libres échanges de vues sur le BDN, le BB et tous les problèmes qu'ils soulevaient. Des contacts étaient pris pour faire en sorte que les BDN et les BB soient achevés à bref délai. Les autorités de la Jamahiriya arabe libyenne étaient instamment invitées à activer leur participation. À part cela, tout devait suivre l'échéancier prévu jusqu'à la fin

2004 en ce qui concernait les PAN. L'intervenant a informé la réunion que les BDN et les BB n'avaient pas à être officiellement entérinés par les autorités nationales, mais que par contre les PAN devaient l'être; ils devraient toutefois être revus au niveau national.

41. M. Civili a ajouté que l'idée, avancée par la Slovénie, d'établir un résumé général des BDN et BB au niveau méditerranéen, était excellente; des fonds du MED POL pourraient être mis de côté à cet effet, car des crédits du FEM ne seraient sans doute pas disponibles. S'agissant de l'approbation des BDN et des BB au niveau national, M. Civili a estimé qu'elle pourrait préparer progressivement la voie à une approbation nationale ultime des PAN, mais il a confirmé que, dans le cas du BB, ce n'était pas une exigence formelle.

Point 5 de l'ordre jour: Mise au courant et discussion sur les activités prévues jusqu'au terme du Projet

42. L'examen du point 5 a eu lieu sur la base du *Rapport d'avancement pour la période du 1er janvier 2002 au 31 août 2003 et activités prévues jusqu'au terme du Projet* (UNEP(DEC)/MED/GEF WG.240/2). En outre, le **point 6 de l'ordre du jour** (actions requises aux niveaux national et régional pour une mise en œuvre plus suivie du Projet) a été abordé au cours du débat.

Coordination du Projet

43. M. Civili a insisté sur le fait que le Projet n'avait plus qu'une année à couvrir avant d'arriver à son terme et que l'achèvement, dans ce délai, des études de préinvestissement et des PAN était un impératif absolu. Il a ajouté que l'approbation officielle des PAN au niveau national - lesquels, dans quelques cas, il l'admettait, pouvaient être un processus long et complexe - était prévue pour 2005. Il a rappelé aux coordonnateurs nationaux que le budget du MED POL/PAM pouvait répondre à certains de leurs besoins dans le cas où les règles du FEM excluaient une telle assistance, et que celle-ci serait plus facile à instaurer lorsque le Point national du PAM et le coordonnateur national pour le FEM était une seule et même personne.

44. M. Baric, tout comme la Présidente, ont souscrit aux propos de M. Civili. Bien que le Projet fût mené par chaque pays, une coopération et communication réciproques et complètes seraient tout à fait déterminantes, avec l'octroi d'une assistance du FEM et du MED POL à tous les pays. Il était prévu d'intensifier les contacts - par courriel et dans le cadre de visites sur place -, et l'équipe du Projet FEM était prête à fournir tous les concours possibles. De fait, elle accueillerait avec intérêt toutes les démarches adoptées par les pays à cet égard puisque le but était de mener à bien le Projet dans le délai imparti. M. Baric a une nouvelle fois souligné l'importance que revêtait, pour le Projet, la mise en place de comités interministériels, et il a exhorté à nouveau les pays qui n'en avaient pas créé à s'évertuer à le faire. En réponse aux observations formulées par des coordonnateurs nationaux, il a reconnu que la bureaucratie des Nations Unies et les règles administratives qu'elle impliquait pouvait parfois occasionner des complications et une perte de temps; tout serait fait pour que les modalités les plus simples soient appliquées, mais il y avait certaines règles que l'on ne pouvait tourner.

45. Les coordonnateurs nationaux ont à nouveau insisté sur la nécessité d'une aide concrète sous forme de matériel informatique ou autres équipements. Il a été demandé

des précisions sur les modalités selon lesquelles les pays pourraient recevoir une aide concrète, tel qu'un appui administratif, pour l'élaboration des études de préinvestissement et des PAN. Il a été proposé de saisir l'occasion de la réunion de Catane pour amener les Ministres à prendre conscience du court laps de temps qui restait pour mener à bien le Projet et de la nécessité de renforcer la coopération et la coordination entre les pays et le Secrétariat. S'agissant des pays qui n'avaient toujours pas mis en place de comité interministériel, des doutes ont été émis quant à la possibilité pratique d'instituer encore de tels organes.

Actualisation du Bilan diagnostique transfrontière (BDT)

46. M. Civili a rappelé qu'un document non FEM plus étoffé sur le BDT serait présenté en marge de la réunion de Catane et que les pays pourraient encore y ajouter leurs observations.

47. M. Abousamra a précisé que la deuxième version du BDT faisait présentement l'objet d'une révision interne et qu'elle serait publiée en décembre 2003 – et non pas en novembre comme il était mentionné dans le rapport d'avancement. Par conséquent, des observations des coordonnateurs nationaux ne pouvaient plus être insérées dans le document BDT du FEM.

"Points chauds" et "zones sensibles" de pollution

48. M. Baric a souligné que la question des études de préinvestissement avait donné lieu à un débat approfondi lors de la réunion du Comité directeur interorganisations qui s'était tenue la veille et au cours de laquelle de graves préoccupations avaient été exprimées quant aux retards enregistrés, notamment dans certains pays. Il avait été convenu d'un nouveau plan de travail et d'un nouvel échéancier pour permettre à l'ensemble du processus d'être mené à bien d'ici à la fin de 2004. Il avait en outre été convenu d'intensifier les contacts avec les pays et le FFEM. M. Baric a demandé aux coordonnateurs nationaux concernés de le tenir au courant de tous les développements qui se produiraient à cet égard et il a ajouté qu'il s'évertuerait à maintenir le contact avec le FFEM. Il fallait que le processus s'accélère dans plusieurs autres pays, notamment en Égypte, en République arabe syrienne et en Turquie. Lui-même saisirait l'occasion de la réunion de Catane pour contacter les Ministres concernés en vue de solliciter leur appui pour une coordination générale dans ce domaine. Dans le court terme, il fallait faire en sorte que les appels d'offres soient publiés selon l'échéancier prévu. Surtout, il serait inconsidéré d'envisager une nouvelle prorogation du Projet FEM au delà du 31 décembre 2004, date qui résultait elle-même déjà d'une prorogation d'une année. En réponse à une proposition de l'Algérie, soutenue par d'autres coordonnateurs nationaux, visant à organiser une réunion du Comité de coordination à la mi-2004 afin d'aborder, entre autres, les problèmes soulevés pour répondre aux échéances fixées pour les études de préinvestissement, M. Baric a indiqué que la cinquième réunion du Comité directeur interorganisations était toujours prévue pour juin 2004 – autrement dit six mois avant le terme du Projet – et que les coordonnateurs nationaux respectifs pourraient y être conviés afin d'évaluer la situation qui prévaudrait alors dans les pays. Mais il avait été décidé de ne plus organiser d'autres réunions spécifiques du Comité de coordination dans le cadre du Projet FEM actuel. M. Baric a enfin déclaré qu'il répondrait à toute demande d'assistance concrète pour faire en sorte que chaque pays ait achevé son étude de préinvestissement avant la fin de 2004.

49. Les coordonnateurs nationaux ont fait part des difficultés qu'ils rencontraient pour répondre dans l'immédiat au nouvel échéancier, tout en soulignant qu'ils s'engageaient à achever les études de préinvestissement, autant que faire se pourrait, dans les délais impartis. Ils ont également insisté sur la nécessité d'une coordination totale, qui était un double processus fondé sur la communication et l'assistance. Il existait un consensus pour que le nouvel échéancier et le nouveau plan de travail soient rationnels et réalisables, mais des circonstances imprévues pouvaient toujours entraîner des retards. La synergie et la flexibilité étaient déterminantes pour l'ensemble du processus, l'accent étant mis sur des négociations bilatérales intensives. Il a également été indiqué que les délais devraient varier d'un pays à l'autre, compte tenu des différences dans les systèmes administratifs et les volumes de données. Le retard apporté à la signature des contrats avec le FFEM a été mentionné comme un problème spécifique des pays éligibles à l'appui financier de ce Fonds. Par ailleurs, on ne pouvait citer comme modèle le cas de la Croatie qui avait pu mener à bien en sept mois son étude de préinvestissement, car il s'était agi d'un véritable marathon.

Actions de coopération régionale

50. M. Baric a appelé l'attention sur le plan de travail et l'échéancier figurant dans le rapport d'avancement et dont les dates seraient plus ou moins respectées..

51. Il a été réaffirmé que les dates butoirs auxquelles les objectifs de réduction devaient être atteints pour les deux plans régionaux relatifs à la DBO d'origine industrielle et à la génération de déchets dangereux avaient été reportées à 2010 d'un commun accord.

Renforcement des capacités

52. M. Baric a également appelé l'attention sur le plan de travail et l'échéancier pertinents figurant dans le rapport d'avancement et dont les délais seraient plus ou moins respectés. Comme le FFEM avait décidé de ne plus appuyer de cours de formation nationaux, le Directeur du Projet a donné l'assurance que tous les cours prévus auraient lieu, même sans l'appui du Fonds si nécessaire, car d'autres fonds des lignes du budget pourraient être transférés à cette fin avant le deuxième semestre 2004 au plus tard.

53. M. Abousamra a annoncé que le cours de formation régional sur la surveillance des eaux fluviales, prévu pour octobre, avait été reporté à décembre 2003 et qu'il se tiendrait à Orléans (France). Il s'est excusé du calendrier très serré qui en résulterait par la suite, mais pour respecter les règles du Projet il fallait que le cours régional ait lieu avant la fin de 2003, alors que les cours nationaux sur la surveillance des eaux fluviales et d'autres sujets pouvaient et seraient reportés à 2004. Le cours régional était ouvert aux spécialistes actifs dans le domaine de la planification, de la conception et de la mise en œuvre de programmes de surveillance continue.

54. M. Chaoui a demandé que des dispositions soient prises pour que les coordonnateurs nationaux pour le FEM concernés soient toujours informés de l'organisation de ces cours et autres activités par le Secrétariat du MED POL/PAM ou par le FFEM, selon le cas.

Plans d'action nationaux (PAN)

55. M. Abousamra, se référant au plan de travail et à l'échéancier pertinents figurant dans le rapport d'avancement, a déclaré qu'un stade crucial de l'ensemble du processus de mise en œuvre du Projet FEM était atteint. Il a fait valoir que tous les pays, et pas seulement ceux éligibles au FEM, auraient à présenter leurs plans sectoriels et leurs PAN achevés d'ici à la fin 2004, quand le Projet FEM serait arrivé à son terme. Les ensembles de lignes directrices déjà élaborés avec le concours d'experts régionaux avaient été présentés à la réunion organisée à Catane en 2002 et avaient été adressés aux pays. Le recrutement de deux ou trois experts nationaux avait été prévu dans le budget pour l'élaboration des PAN et des plans sectoriels; ces experts seraient désignés sans attendre, du moins pour les plans sectoriels dans un premier temps. La désignation des experts – et à vrai dire l'ensemble du processus – relèverait de la responsabilité des Points focaux nationaux, avec l'assistance du Secrétariat si nécessaire. Pour renforcer tout le processus, un cours de formation serait organisé lors de la deuxième quinzaine de janvier 2004, probablement en Turquie, à l'intention d'experts nationaux pour qu'ils conduisent l'élaboration des plans sectoriels et des PAN. S'agissant des aspects pratiques de l'élaboration des plans sectoriels et des PAN, ou bien les divers pays recevraient un appui spécifique sur leur demande ou bien des réunions sous-régionales pourraient se tenir pour aider conjointement les experts nationaux. Le Directeur du Projet FEM et les membres de l'équipe du MED POL étaient prêts à aider les pays, si nécessaire en y effectuant des missions et éventuellement en prenant part aux réunions des comités interministériels.

Point 7 de l'ordre du jour: Questions diverses

56. M. Civili a annoncé que des contacts avaient été pris avec Washington, Nairobi et la Banque mondiale en vue d'une éventuelle suite à donner au Projet FEM actuel, qui allait se terminer à la fin de 2004, dans le domaine de la réalisation concrète des objectifs du PAS. Le concept d'un nouveau projet avait été soigneusement examiné lors de la réunion du Comité directeur interorganisations tenue la veille et il avait été convenu qu'il pourrait être exposé à grands traits aux coordonnateurs nationaux.

57. M. Mamaev a déclaré que, à la suite du bilan positif à mi-parcours du Projet FEM actuel, des idées avaient été émises, au sein du FEM, sur ce qui pourrait être fait dans l'avenir pour aider les pays méditerranéens éligibles au FEM dans leur mise en œuvre du PAS MED et du PAS BIO. On songeait notamment à un partenariat stratégique fondé sur le modèle tout à fait probant du partenariat de sept ans mis en œuvre dans le bassin Danube-mer Noire. Il s'agirait d'un volet régional de renforcement des capacités et d'un fonds d'investissements. Une réunion d'inventaire se tiendrait à la mi-2004 pour solliciter l'approbation des pays concernés. Le but était d'induire une transition progressive de l'élaboration des PAN et d'autres composantes du Projet à leur mise en œuvre.

58. M. Arif a estimé que le projet envisagé serait un exemple de partenariat entre des organisations internationales – comme le PAM/PNUJ, la Banque mondiale et le FEM – et les pays. Le FEM et la Banque mondiale fourniraient une grande part de l'assise financière du partenariat, et les pays seraient aidés sur la base du principe "premier venu-premier servi", sous forme de démonstrations. Les thèmes spécifiquement traités seraient modélisés sur le partenariat du bassin Danube-mer Noire. M. Arif a instamment prié les coordonnateurs nationaux de commencer à faire part de ce concept à leurs départements gouvernementaux respectifs à titre de

préparation aux stades ultérieurs de sa mise en place et, pouvait-on l'espérer, de son approbation.

59. Mme Mastrović a salué cette annonce de plans visant à donner suite au Projet FEM, ce qui était un signe de confiance en la coopération obtenue dans le cadre du Projet en cours.

60. M. Baric a noté que cette idée de partenariat avait trouvé un écho favorable au sein de la réunion.

Point 8 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

61. Après l'échange des civilités d'usage, la réunion a été levée à 17h40.

ANNEXE I**LISTE DES PARTICIPANTS****ALBANIA****ALBANIE****Mr Sajmir Hoxha**

Chief of Minister's Cabinet

Ministry of Environment

27 Rruga e Duresit

Tirana

Albania

Tel:

+355 4 270621

Fax:

+355 4 270627

E-mail:

sajmir@abissnet.com.al

ALGERIA**ALGERIE****Mme Samira Nateche**

Coordonnatrice Nationale du MEDPOL

Direction Générale de l'environnement

Ministère de l'Aménagement du Territoire

et de l'Environnement

6 avenue de l'indépendance

Palais Mostapha Pacha

16000 Alger

Algérie

Tel:

+213 21 432844

Fax:

+213 21 432861

Email :

hamidi_samira@hotmail.com

BOSNIA and HERZEGOVINA**BOSNIE et HERZÉGOVINE****Mr Admir Cerić**

Executive Director

Hydro Engineering Institute

Stjepana Tomica 1

71000 Sarajevo

Bosnia and Herzegovina

Tel/Fax:

+387 33 212466

Fax:

+387 33 207949

E-mail:

admir.ceric@heis.com.ba

CROATIA
CROATIE

Ms Margita Mastrović
Head of Unit
Ministry of Environmental Protection and
Physical Planning
Marine and Coastal Protection Unit
51000 Rijeka, Uzarska 2/1
Croatia

Tel: +385 51 213 499
Fax: +385 51 214 324
E-mail: margita.mastrovic@mzopu.hr

EGYPT
ÉGYPTE

Mr Mohamed Bohran
General Director
Coastal Zone Management Division
Egyptian Environmental Affairs Agency
(EEAA)
Cabinet of Ministers
30 Misr-Helwan El-Zyrae Road
Maadi
Cairo
Egypt

Tel : +202 5256483
Fax : +202 5256483
E-mail: noscp@intouch.com

Ms Passant Ahmed Maher
International Relations Officer
Egyptian Environmental Affairs Agency
(EEAA)

Tel : +202 5256452
Fax : +202 5256457
E-mail : paspousa_pooh@hotmail.com

EUROPEAN COMMISSION
COMMISSION EUROPÉENNE

Mr José Rizo
Direction Générale de l'Environnement
Commission Européenne DG ENV/A4
200 rue de la Loi
B-1049 Bruxelles
Belgique

Tel: +32 2 2950106
Fax: +32 2 2968825
E-mail: Jose.Rizo-Martin@cec.eu.int

MOROCCO
MAROC

M Mohammed CHAOUI
Chef de Service de l'Eau
Secretariat d'Etat charge de l'Environnement
Ministère de l'Aménagement du Territoire
de l'Eau et de l'Environnement
36 avenue Al Abtal
Agdal
Rabat
Maroc

Tel: +212 37 681500, 680743
Fax: +212 37 772658
E-mail : mo.chaoui@caramail.com

SLOVENIA
SLOVÉNIE

Ms Alenka Malej
Marine Biologica Station Piran
Institute of Biology
University of Ljubljana
Fornace 41
P.O Box 22
SI-6330 Piran
Slovenia

Tel: +386 5 6746369
Fax: +386 5 6746367
E-mail: malej@mbss.org

SPAIN
ESPAGNE

Mr Adrian Vecino
Ministry of Environment
Plaza San Juan de la Cruz s/n
28071 Madrid
Spain

Tel: +34 91 5976732
Fax: +34 91 5975980
E-mail: AVecino@mma.es

Ms Inmaculada Montero
Technical Assistant
Ministry of Environment

Tel: +34 91 5976732
Fax: +34 91 5975980
E-mail: imontero2000@yahoo.com

SYRIA
SYRIE

Ms Reem Abed Rabboh
Director
Water Safety Directorate
Ministry of Local Administration and
Environment
P.O. Box 3773
Tolyoni Street
Damascus
Syrian Arab Republic

Tel: +963 11 3336027
Fax: +963 11 3335645
E-mail: env-water@mail.sy

TUNISIA
TUNISIE

Mr Samir Kaabi
L'Agence Nationale de Protection
de l'Environnement
Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement
et de Ressources Hydrauliques
12 Rue du Cameroun
Belvédère
1002 Tunis
Tunisie

Tel : +216 71 289281
Fax : +216 71 845479
E-mail: dt.ctl@anpe.nat.tn

TURKEY
TURQUIE

Ms Nuray Tanery
Ministry of Environment and Forestry
General Directorate for Env. Management,
Marine and Cost Management Dept.
Eskisehir Yolu 8 Km. Bilkent Kavsagy
Lodumlu 06800
Ankara 06100
Turkey

Tel: +90 312 2879963
Fax: +90 312 2855875
E-mail: nurtaneri@yahoo.com

Mr Sherif Arif

Regional Environmental
and Safeguard Advisor
METAP Coordinator
Middle East & North Africa Region
The World Bank
1818 H. Street NW
USA

Tel: +1 202 4737315
Fax: +1 202 4771374
Email: sarif@worldbank.org

Ms Marjory Anne Bromhead

Sector Manager
Natural Resources Department
The World Bank
1818 H. Street NW
USA

Tel: +1 202 4732270
Fax: +1 202 6140697
Email: mbromhead@worldbank.org

Mr George Kamizoulis

WHO/EURO Scientist
World Health Organization
c/o Coordinating Unit for the
Mediterranean Action Plan
P.O. Box 18019
48, Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece

Tel: +30 210 7273105
Fax: +30 210 7253196-7
E-mail: whomed@hol.gr

Mr Gennaro Longo

Director
Area of Earth, Environmental and Marine
Sciences and Technologies
ICS-UNIDO
Area Science Park, Building L2
Padriciano 99
34012 Trieste
Italy

Tel: +39 040 9228104
Fax: +39 040 9228136
E-mail: gennaro.longo@ics.trieste.it

Mr Vladimir Mamaev

Senior Programme Officer
International Waters
GEF Facility
UNEP/GEF Coordination Office
UNEP Nairobi
P. O Box 30552
Nairobi
Kenya

Tel: +254 20 624607
Fax: +254 20 623557
Email: Vladimir.Mamaev@unep.org

Ms Mar Santacana

International Technician
Cleaner Production Regional Activity
Centre (CP/RAC)
184, Paris Street 3rd floor
08036 Barcelona
Spain

Tel: +34 93 4151112
Fax: +34 93 2370286
E-mail: cleanpro@cema-sa.org

Mr Ivica Trumbic

Director
Priority Actions Programme/Regional Activity
Centre (PAP/RAC)
11 Kraj Sv. Ivana
P.O Box 74
HR-21000 Split
Croatia

Tel: +385 21 343499
Fax: +385 21 361677
E-mail: ivica.trumbic@ppa.tel.hr

SECRETARIAT**Mr. Fouad Abousamra**

Programme Officer
Coordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan
P.O. Box 18019
48 Vassileos Konstantinou Avenue
11610 Athens
Greece

Tel: +30 210 7273116
Fax: +30 210 7253196/7
Email: fouad@unepmap.gr

Mr. Ante Baric

GEF Project Manager
Coordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan
P.O. Box 18019
48 Vassileos Konstantinou Avenue
11610 Athens
Greece

Tel: +30 210 7273102
Fax: +30 210 7253196/7
Email: abaric@unepmap.gr

Mr Francesco-Saverio Civili

MED POL Coordinator
Coordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan
P.O. Box 18019
48 Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece

Tel: +30 210 7273106
Fax: +30 210 7253196/7
E-mail: fscivili@unepmap.gr

Mr Baher Kamal

Information Officer
Coordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan
P.O. Box 18019
48 Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece

Tel: +30 210 7273103
Fax: +30 210 1753196/7
E-mail: baher@unepmap.gr

ANNEXE II
ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
La réunion sera ouverte par le Coordonnateur du PAM à 9 h 30
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
Le Coordonnateur du PAM proposera l'ordre du jour et l'organisation des travaux, et la réunion aura à se prononcer
3. Élection du Bureau
La réunion élira parmi les Coordonnateurs nationaux pour le FEM un président, un vice-président et un rapporteur
4. Rapport d'avancement et examen des activités ayant eu lieu pendant la période 1^{er} janvier 2002 – 31 août 2003.
Le directeur du Projet FEM, le Coordonnateur du MED POL, le représentant de l'OMS/EURO et les représentants de CAR feront le bilan des activités ayant eu lieu pendant la période 1^{er} janvier 2002 – 31 août 2003
5. Exposé général et examen des activités prévues jusqu'à le fin du projet
Le Directeur du Projet FEM, le Coordonnateur du MED POL, le représentant de l'OMS/EURO et les représentants de CAR présenteront les activités prévues jusqu'à le fin du projet
6. Actions requises aux niveaux national et régional pour une meilleure exécution du projet
La réunion débattre et conviendra d'actions, proposées par le Secrétariat ou les participants, qui sont requises aux niveaux national et régional pour une meilleure exécution du projet
7. Questions diverses
Toutes autres questions relatives à la mise en œuvre du Projet FEM que des participants ou le Secrétariat pourraient porter à l'attention de la réunion, seront abordées au titre de ce point de l'ordre du jour
8. Clôture de la réunion
Il est prévu que le Président prononcera la clôture de la réunion à 18 h

ANNEXE III

Rapport d'avancement pour la période du 1er janvier 2002 au 31 août 2003 et activités prévues jusqu'au terme du Projet"

TABLE DES MATIÈRES	Page
INTRODUCTION	1
1. RAPPORT D'AVANCEMENT (1 ^{ER} JANVIER 2002 -31 AOÛT 2003)	2
1.1. Coordination du Projet	2
1.2. Actualisation du bilan diagnostique transfrontière (BDT)	7
1.3. "Points chauds" et "zones sensibles" de pollution	8
1.4. Actions de coopération régionale	9
1.5. Renforcement des capacités	12
1.6. Durabilité du PAS MED	14
1.7. Participation du public	17
1.8. Plans d'action nationaux visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre (PAN)	18
2. ACTIVITÉS PRÉVUES JUSQU'AU TERME DU PROJET	21
2.1. Coordination	21
2.2. Actualisation du bilan diagnostique transfrontière (BDT)	23
2.3. "Points chauds" et "zones sensibles" de pollution	23
2.4. Actions de coopération régionale	24
2.5. Renforcement des capacités	24
2.6. Durabilité du PAS MED	27
2.7. Participation du public	28
2.8. Plans d'action nationaux (PAN)	28
3. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	30

INTRODUCTION

Compte tenu de l'importance des activités menées à terre dans genèse de la pollution de la Méditerranée, les pays riverains de celle-ci ont adopté, lors de la réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone qui s'est tenue à Tunis en 1997, un "Programme d'actions stratégiques" qui énonce des activités régionales et nationales en vue de combattre la pollution due à des activités menées à terre (PAS MED). Le PAS MED est une initiative de portée pragmatique qui fixe des catégories cibles prioritaires de substances et d'activités que les pays méditerranéens sont appelés à éliminer ou à maîtriser, et qui sont assorties à cet effet d'un échéancier pour la mise en œuvre de mesures et interventions spécifiques. Il sert d'assise à l'application, par les pays méditerranéens, du Protocole "tellurique" au cours des 25 prochaines années.

Les principales activités menées à terre abordées par le PAS MED sont liées au milieu urbain (en particulier le traitement et l'élimination des eaux usées municipales, l'élimination des déchets solides urbains et les activités contribuant à la pollution atmosphérique à partir de sources mobiles), au secteur industriel, en ciblant celles qui sont responsables du rejet ou de l'émission de substances toxiques, persistantes et susceptibles de bioaccumulation dans le milieu marin, une attention spéciale étant accordée aux polluants organiques persistants (POP), et aux aménagements qui contribuent à la dégradation du littoral et à la disparition des habitats côtiers.

Pour fournir un appui aux pays méditerranéens dans la mise en œuvre du PAS MED, le Projet FEM "Détermination d'actions prioritaires pour la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques pour la mer Méditerranée" (PAM/FEM) a été approuvé par le Conseil d'administration du FEM en mai 2000, et le document de projet signé le 15 décembre de la même année. Douze pays méditerranéens éligibles au FEM (Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Égypte, Liban, Libye, Maroc, Slovaquie, Slovénie, Syrie, Tunisie et Turquie) bénéficient d'un concours du Projet, lequel a démarré le 1er janvier 2001.

Le Projet a pour objet principal d'instaurer, aux niveaux régional et national, les conditions nécessaires à la mise en œuvre du PAS MED. Et il a pour objet complémentaire d'élaborer et d'adopter un Plan d'action stratégique pour la biodiversité en Méditerranée (PAS BIO) conformément aux dispositions du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique.

Le présent rapport a pour objectif essentiel de passer en revue les activités entreprises au titre du Projet général et des trois projets subsidiaires coordonnés par l'OMS/EURO, le CAR/PAP et le CAR/PP, pour la période allant du 1er janvier 2001 au 31 août 2003, d'appeler l'attention sur les principaux obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des activités, de recenser les mesures correctrices qui ont été prises, d'exposer les enseignements qui ont été tirés et d'établir le programme des activités prévues jusqu'au terme du Projet.

Ce rapport est agencé selon la logique qui régit d'autres rapports du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM). Après ce premier chapitre liminaire, le second chapitre présente le rapport d'avancement proprement dit pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2002. Il s'agit avant tout d'une synthèse des activités entreprises. Le troisième chapitre

présente brièvement le programme, le calendrier et les recommandations, s'il y a lieu, pour les activités prévues jusqu'au terme du Projet. Le quatrième chapitre contient des conclusions et recommandations.

1. RAPPORT D'AVANCEMENT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2002 AU 31 AOÛT 2003

1.1 Coordination du Projet

1.1.1 Coordination au niveau du Projet

Le Projet est géré par l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée, où une équipe de direction du Projet a été établie. Cette direction consiste en un Directeur de projet, une assistante administrative et une secrétaire. Le Directeur de projet rend compte directement au Coordonnateur du PAM et au FEM/PNUE. Dans l'exercice de ses fonctions, le Directeur de projet coopère étroitement avec le Coordonnateur du MED POL, l'administrateur de programme OMS/EURO-MED et les directeurs du CAR/PAP, du CAR/ASP et du CAR/PP.

En dehors de la coordination quotidienne de toutes les activités spécifiées dans le document de projet, de l'établissement des mandats et contrats de tous les consultants recrutés dans le cadre du projet général, de l'élaboration des rapports de gestion et financiers semestriels et annuels, de la préparation de rapports d'auto-évaluation, la direction du Projet FEM s'est acquittée des tâches suivantes:

Élaboration des documents de base pour les deuxième et troisième réunions du Comité directeur interorganisations;

- Organisation des deuxième et troisième réunions du Comité directeur interorganisations et de la deuxième réunion du Comité de coordination;
- Élaboration des rapports des deuxième réunions du Comité directeur interorganisations et du Comité de coordination, et établissement des rapports des réunions;
- Préparation de la documentation de base pour les réunions du Comité technique ad hoc;
- Organisation de deux réunions du Comité technique ad hoc
- Élaboration, à la demande du FEM/PNUE, du rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Projet;
- Organisation et participation aux missions d'expert dans six pays en vue de revalider les propositions de "points chauds" prioritaires et de préparer les mandats pour la réalisation des études de préinvestissement;
- Préparation des lettres d'accord correspondantes avec quatre pays et des mandats pour la réalisation des études de préinvestissement;
- Établissement d'un contrat avec un pays pour la réalisation d'une étude de préinvestissement;
- Participation à trois réunions d'experts désignés par les gouvernements en vue d'examiner des lignes directrices régionales et plans régionaux plans;

- Participation à trois réunions sous-régionales d'experts nationaux désignés pour élaborer les bilans de base (BB) d'émissions/rejets de polluants et les bilans diagnostiques nationaux (BDN);
- Organisation conjointe de deux cours de formation et d'un atelier régional concernant l'étude d'impact sur l'environnement (EIE);
- Participation à la Deuxième conférence biennale du FEM sur les eaux internationales tenue à Dalian (Chine) et présentation du Projet FEM.

Pour tenir les pays informés, une lettre signée par le Coordonnateur du MED POL et le Directeur du Projet FEM a été adressée, au premier trimestre 2003, aux coordonnateurs nationaux pour le MED POL et aux coordonnateurs nationaux pour le Projet FEM. Cette lettre faisait état des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet et exposait les activités prévues. Une attention particulière était portée aux activités que les pays projetaient de mettre en œuvre, à savoir la réalisation des études de préinvestissement et des PAN. Pour ces activités, les pays sont éligibles à l'octroi d'un concours financier direct.

Les activités des Comités créés dans le cadre du Projet ont été les suivantes:

Comité directeur interorganisations

La deuxième réunion du Comité directeur interorganisations s'est tenue à Tirana (Albanie), le 21 mars 2002. Elle a été mise au courant des activités du Projet et a notamment examiné les questions relatives à l'élaboration des études de préinvestissement et des PAN. La réunion a adopté un calendrier révisé pour la mise en œuvre d'activités spécifiques en 2002. Le rapport de la deuxième réunion a été établi et distribué aux membres du Comité et aux participants de la réunion.

La troisième réunion du Comité directeur interorganisations s'est tenue à Athènes le 28 janvier 2003. Elle a examiné les activités menées en 2003, a adopté le calendrier révisé d'activités prévues jusqu'au terme du Projet, a modifié certaines des activités et proposé que le Projet soit prorogé jusqu'à la fin de 2004. Les modifications apportées au calendrier et aux activités sont exposées à la section pertinente.

Comité de coordination

Le Comité s'est réuni pour la deuxième fois à Tirana (Albanie), le 22 mars 2002. Les coordonnateurs nationaux pour le FEM ont été informés des détails des activités prévues, s'agissant en particulier du processus de formulation des plans d'action nationaux visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre. La réunion a insisté sur l'importance qu'il y avait, pour la réussite du Projet, à instaurer une coopération étroite entre les pays et les agences d'exécution. Le rapport de la deuxième réunion a été établi et distribué aux membres du Comité et aux participants de la réunion.

Comité technique ad hoc

Le Comité ad hoc se compose de représentants du MED POL/PAM, de l'OMS/MED POL, du Programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement

méditerranéen (METAP) et de ses partenaires, le FEM, le FFEM et le CIS/ONUDI. Il est chargé de la coordination de la réalisation des études de préinvestissement. Le METAP assurera le suivi technique de l'élaboration de ces études, qui seront entreprises sous la responsabilité des gouvernements eux-mêmes, avec l'orientation fournie par le Comité technique ad hoc.

Le Comité s'est réuni pour la première fois à Athènes, les 28 et 29 janvier 2002. La réunion avait pour principal objet de sélectionner des "points chauds" de pollution pour la préparation des études de préinvestissement. Elle a adopté une liste prioritaire préliminaire qui a été adressée aux pays pour observations. En outre, les pays ont été invités à faire part de leur position, que ce soit au niveau national ou local, concernant les investissements induits, ce qui s'imposait si l'on voulait éviter que ne soient élaborées des études de préinvestissement pour des "points chauds" présentant un degré élevé d'incertitude quant aux perspectives d'investissement.

Sur la base des informations reçues des pays, le Comité, lors de sa deuxième réunion (Tirana, mars 2002), a adopté une liste prioritaire finale de "points chauds" de pollution pour la réalisation des études de préinvestissement.

Les rapports de deux réunions ont été établis et distribués aux membres du Comité.

Réunion de donateurs

La réunion des donateurs qui devait se tenir en septembre 2001 a été ajournée en raison du retard enregistré dans l'adoption de la liste prioritaire de "points chauds" pour la réalisation des études de préinvestissement. Le sentiment qui prévaut au sein de l'Unité MED est que la réunion devrait être organisée quand des projets d'investissement concrets seront prêts. Cependant, les activités préparatoires de son organisation, comme la collecte d'adresses d'institutions à inviter et des contacts préliminaires avec des donateurs et partenaires potentiels, ont déjà été entreprises..

Évaluation à mi-parcours du Projet

Suite à la nouvelle politique adoptée, le FEM/PNUE a organisé une évaluation à mi-parcours du Projet en dépit du fait que celle-ci n'était pas prévue dans le document de projet. En janvier 2003, un évaluateur a effectué une mission d'une semaine au PAM/PNUE, au cours de laquelle il a rencontré le Coordonnateur du PAM, le Directeur du Projet FEM, le Coordonnateur du MED POL, le Directeur du CAR/PAP et d'autres responsables. Il a assisté à la réunion du Comité directeur interorganisations et à la réunion d'experts chargée d'examiner l'avant-projet du rapport BDT.

Dans son rapport, l'évaluateur a formulé les conclusions et recommandations ci-après:

CONCLUSIONS

1. Le Projet à l'examen répond à l'objectif essentiel de la Convention de Barcelone. Cet objectif commun permet aux vingt États riverains, très différents les uns des autres à bien des égards, de poursuivre leur coopération sous les auspices du PNUE depuis plus de vingt-cinq ans.

2. Le programme de surveillance continue de la pollution, créé de longue date, en mettant l'accent sur des méthodologies communes, en revalorisant les équipements et l'expertise scientifiques pour permettre la comparabilité des données dans l'ensemble de la région, s'est développé en vue d'une lutte effective contre la pollution émanant de toutes les sources identifiées. Le projet rend la réalisation de cet objectif encore plus proche en identifiant et en hiérarchisant par ordre de priorité les principaux "points chauds" et en demandant aux pays d'élaborer des plans d'action nationaux visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre.
3. Toutes ces dispositions suscitent inévitablement des attentes en matière d'assistance extérieure afin de répondre aux coûts élevés des solutions à fort coefficient de capital qui seront dégagées par les études de préinvestissement. Les donateurs, dont notamment les organismes de prêt internationaux et les États côtiers méditerranéens plus riches, devraient adresser des signaux positifs quant aux attentes suscitées par ce Projet. Le Projet lui-même ne devrait pas être jugé sur le montant des investissements qu'il génère car les décisions d'investissement suivent des procédures tout à fait différentes sur lesquelles le PNUE n'a pas prise. Le Secrétariat du PAM peut seulement suivre les progrès accomplis dans ce domaine et en rendre compte.
4. Une valeur ajoutée du Projet tient au fait qu'il ne se limite pas lui-même à des solutions dégagées à l'issue de son parcours mais s'est efforcé d'aborder d'autres aspects de l'écheveau complexe de décisions qui se soldent, en aval, par une dégradation du milieu marin: technologies propres, identification de zones sensibles et diversité biologique, et qu'il a commencé aussi à s'attaquer aux questions ardues du financement du développement durable et de la promotion de la participation du public.
5. Compte tenu du délai imparti et des ressources qui leur sont consacrées, ces deux dernières questions ne peuvent être pleinement développées, et le PNUE tout comme le FEM devraient être conscients de la nécessité de leur accorder un nouvel appui dans l'avenir. Déjà, les résultats du Projet fournissent une assise solide sur laquelle bâtir un tel appui supplémentaire
6. Il ne fait aucun doute que, avec l'octroi d'une nouvelle année pour mener à bien son œuvre, le Projet aura apporté une contribution substantielle à l'objectif qui lui était assigné, à savoir la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre du PAS.

RECOMMANDATIONS

A. Recommandations au niveau politique (par ordre de priorité)

Au niveau politique, les recommandations ci-après sont formulées:

- a) Le Directeur du Projet, assisté, si nécessaire, par le Coordonnateur du PAM, reste en contact avec les autorités françaises pour que soit utilisée, dans les

meilleurs délais, la contribution de contrepartie du FFEM , préalable au succès de la mise en œuvre du Projet;

b) Le Coordonnateur du PAM convoque la première réunion de donateurs avant la prochaine conférence des Parties contractantes du PAM dans le cadre du processus du PAS. Lors de cette réunion, le secrétariat du projet devrait fournir des informations sur les actions entreprises jusqu'ici pour identifier les "points chauds" de pollution, pour lancer les études de préinvestissement et obtenir les estimations de coût disponibles, et pour solliciter des donateurs des éléments concernant les perspectives de financement. Cette réunion de donateurs ne devrait en aucun cas être interprétée comme une conférence d'annonce de contributions;

c) Le Directeur du Projet saisit toutes les occasions de souligner que le rôle du Projet est d'aider les gouvernements à mettre en œuvre le volet du PAM visant à combattre la pollution d'origine terrestre, mais qu'il incombe aux gouvernements d'adopter les plans d'action nationaux, d'activer les études de préinvestissement et de commencer à rechercher le plus rapidement possible les ressources financières indispensables;

d) Le Directeur de Projet adresse à nouveau une lettre aux pays pour souligner la nécessité de mettre en place des comités interministériels nationaux, ou de les renforcer s'ils existent déjà, en tant que composante institutionnelle déterminante pour la mise en œuvre du PAS;

e) Toutes les composantes du Projet communiquent, si possible, des coûts provisoires des mesures proposées pour la réduction ou l'élimination de la pollution d'origine terrestre;

f) Toutes les composantes du Projet identifient les parties prenantes pour les divers éléments et stades de la mise en œuvre du PAS;

g) Toutes les composantes du Projet mettent en exergue l'aspect "renforcement des capacités" du Projet en favorisant la participation active des ressortissants des pays ayant reçu une formation au processus du PAS.

B. Recommandations au niveau du Projet par ordre de priorité

Au niveau du Projet, les recommandations ci-après sont formulées:

a) Le PNUE proroge d'une année la durée du Projet dans les limites du budget actuel ou grâce à des ajustements minimes;

b) Le PNUE inclut un administrateur supplémentaire à titre auxiliaire en vue de répondre en permanence aux tâches de secrétariat, d'effectuer des visites plus fréquentes dans les pays et un suivi constant à la deuxième phase du Projet; comme le poste n'est pas prévu dans le budget, le PNUE devrait explorer la possibilité qu'un administrateur de projet soit détaché par un pays participant;

c) Le Directeur du Projet confie l'élaboration du document sur la promotion de la participation du public à l'élaboration des plans d'action nationaux à une

organisation non gouvernementale régionale reconnue avec des contacts dans les pays participants;

d) Le PNUE introduit, à partir de la prochaine révision du Projet, deux outils complémentaires de contrôle de celui-ci, à savoir un "registre" pour le relevé chronologique des événements du Projet et une ventilation du budget par composantes du Projet;

e) Le Directeur du Projet renforce les liaisons internes entre les composantes du Projet en favorisant l'utilisation de leurs résultats mutuels existants dans leurs programmes de travail respectifs;

f) Dans les présentations futures du Projet, le Directeur du Projet met en relief le rôle important que le PAM a joué (par le biais du Programme de surveillance continue de la pollution, du Plan Bleu et des projets du Programme d'aménagement côtier) dans la genèse du Projet;

g) Les responsables de toutes les composantes du Projet limitent l'emploi d'acronymes et d'abréviations dans leurs documents de manière à les rendre accessibles à un plus large public, et ils insèrent une liste des acronymes dans chaque document;

h) Le Directeur du Projet implique dans celui-ci d'autres unités qui sont actives dans des domaines étroitement apparentés, comme le Département "Industrie et Environnement" du PNUE, le Secrétariat de la Convention de Bâle, le Bureau, sis à La Haye, du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin et côtier contre la pollution due à des activités situées à terre (GPA) et la stratégie Union européenne/METAP sur les déchets dangereux.

1.1.2 Coordination au niveau des pays

Pour coordonner les actions et activités axées sur une élaboration efficace des PAN, dans le souci de dégager un consensus au niveau national, les pays ont été invités à constituer des comités interministériels (CIM). Un appui adéquat aux activités des CIM a été proposé et un mémorandum d'accord pertinent a été soumis aux pays. Sept pays ont signé ce mémorandum et reçu l'appui proposé.

En application de la décision du Comité directeur interorganisations concernant l'amélioration de l'efficacité des coordonnateurs nationaux pour le FEM grâce à l'octroi d'un concours pour l'appui administratif, trois pays ont demandé et reçu un tel concours.

1.2 Actualisation du bilan diagnostique transfrontière (BDT)

Plusieurs consultants régionaux éminents chargés d'actualiser le BDT ont été recrutés au cours du second semestre 2001 et au début de 2002. En juin 2002, le MED POL avait reçu la plupart des rapports BDT des experts. Seul un expert n'a pas respecté son contrat, lequel a été annulé, et un nouvel expert a été désigné pour s'acquitter de la tâche. En juin-août 2002, le MED POL a examiné les rapports et établi un avant-projet

de BDT qui a été distribué à l'animateur de l'équipe d'experts pour qu'il élabore le projet de rapport pour septembre 2002. Le 30 décembre 2002, le Secrétariat a reçu le projet de rapport de l'animateur de l'équipe d'experts. Le projet a été examiné par des experts régionaux indépendants lors d'une réunion organisée à Athènes les 29 et 30 janvier 2003. Le projet de rapport révisé a été établi en juillet 2003 et fait actuellement l'objet d'une révision au plan interne.

1.3 "Points chauds" et "zones sensibles" de pollution

Les rapports des pays, avec les données et informations sur les risques potentiels d'effets transfrontières, préparés par l'OMS/MED POL, ainsi que sur l'application de critères socio-économiques pour la fixation par ordre de priorité des "points chauds" de pollution à sélectionner pour les études de préinvestissement, ont été pris en considération par le Comité technique ad hoc sur les "points chauds" à la réunion qu'il a tenue dans les locaux de l'Unité MED, à Athènes, les 28 et 29 janvier 2002. Le Comité a adopté la liste préliminaire de "points chauds" de pollution destinés aux études de préinvestissement.

La liste préliminaire de "points chauds" prioritaires pour la réalisation d'études de préinvestissement a été communiquée aux pays. Ces derniers étaient invités à exprimer leur avis concernant le ou les "points chauds" proposés pour leur pays en vue de la réalisation d'une étude de préinvestissement et de faire part de leur position, que ce soit au niveau national ou local, touchant les investissements induits. Cette demande était faite pour éviter que ne soit élaborées des études de préinvestissement concernant des "points chauds" présentant un degré élevé d'incertitude quant aux perspectives d'investissement. La liste finale de "points chauds" prioritaires pour l'élaboration d'études de préinvestissement a été établie et adoptée par le Comité technique ad hoc à sa deuxième réunion (Tirana, mars 2002). Ainsi a-t-il été établi un rapport actualisé sur les "points chauds" de pollution en Méditerranée, lequel englobe également des pays non éligibles au FEM.

Le METAP a établi deux types de mandat générique pour l'élaboration des études de préinvestissement, qui sont utilisés pour répondre à des projets concrets.

Suite aux décisions du Comité technique ad hoc et du Comité directeur interorganisations concernant l'élaboration des études de préinvestissement, des missions d'experts chargées de revalider les "points chauds" proposés (afin de préparer les mandats pour l'élaboration des études de préinvestissement, d'évaluer les coûts de cette élaboration et d'identifier une agence d'exécution) ont été effectuées dans cinq pays (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Égypte, Syrie et Turquie) au cours de la période mai-septembre 2002, ainsi qu'en Slovaquie en juin 2003.

Les rapports de mission et les projets de mandat ont été adressés aux pays visités pour observations. Cinq pays (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Égypte, Slovaquie et Syrie) ont approuvé les mandats et signé une lettre d'accord pour la réalisation d'une étude de préinvestissement. Le pays restant (Turquie), en dépit de plusieurs lettres de rappel, n'a pas, jusqu'ici, répondu favorablement au projet de mandat qui lui a été soumis.

Deux pays (Albanie et Bosnie-Herzégovine) ont lancé un appel d'offres pour la sélection d'un consultant. La Bosnie-Herzégovine est le seul pays qui ait passé un contrat avec un consultant pour l'élaboration de l'étude d'investissement, et cette élaboration est en cours. L'Égypte a décidé d'inviter des consultants sélectionnés à soumettre leurs offres. La Syrie est en train de lancer un appel d'offres, tout comme la Slovaquie.

En outre, le CIS/ONUDI apporte un concours direct à l'élaboration d'une étude de préinvestissement en Croatie. Le contrat entre le CIS/ONUDI et le ministère croate de la Protection de l'environnement et de l'Aménagement du territoire pour l'élaboration de l'étude de préinvestissement a été signé dans le milieu de l'année 2002. Cependant, les activités d'élaboration de l'étude n'ont démarré qu'au printemps 2003, car la nouvelle législation promulguée après la signature du contrat exigeait le recours à une procédure d'appel d'offres pour la sélection de consultants.

Un projet d'étude a été établi en août 2003 et il est à l'examen.

Le FFEM, en tant que principal partenaire pour cette action, a décidé qu'il financerait directement l'élaboration d'études de préinvestissement dans quatre pays (Algérie, Liban, Maroc et Tunisie) en appliquant la même procédure que celle retenue pour les autres pays. Cependant, après les activités initiales, des contacts avec les pays et des missions exploratoires dans ceux-ci, l'élaboration des études de préinvestissement n'a pas encore été amorcée à ce jour en raison du retard enregistré dans la signature des contrats entre le FFEM et le PAM/PNUE. Plus concrètement, le FFEM a soumis en septembre 2002 une proposition d'accord-cadre et un contrat; les négociations sur le document proposé ont pris beaucoup de temps et l'accord et le contrat ont été signés le 2 juin 2003. Aux termes du contrat, le FFEM fournira un appui direct aux pays. Le PAM/PNUE aidera les pays à établir les contrats, à sélectionner les consultants et à surveiller leurs travaux. Pour cette activité du PAM/PNUE, le FFEM allouera des fonds appropriés.

Jusqu'à présent, un seul pays éligible au FEM ne participe pas à cette activité, la Libye, qui n'a jamais répondu officiellement. C'est seulement au cours de la réunion de Catane (décembre 2002) que le représentant libyen a proposé que son pays soit pris en compte dans la poursuite des activités, et le rapport révisé pertinent a été établi récemment.

Une réunion consultative sur les critères relatifs aux "zones sensibles" de pollution, organisée par l'OMS/MED POL, s'est tenue à Athènes en novembre 2002. À la suite des recommandations émises par les participants sur les critères proposés, le projet final a été distribué pour observations aux coordonnateurs nationaux pour le MED POL et, conformément au texte final adopté, un rapport actualisé sur les "zones sensibles" de pollution en Méditerranée a été réalisé.

1.4 Actions de coopération régionale

Des plans régionaux et des lignes directrices régionales ont été élaborés par des consultants sélectionnés. Les projets de document ont fait l'objet d'un examen interne et ont été adressés aux pays pour observations. Avant leur approbation par la réunion des Points focaux compétents, il était prévu d'en saisir une réunion d'experts désignés par les gouvernements. À l'origine, une seule réunion d'experts désignés par les gouvernements devait avoir lieu en vue d'examiner les plans régionaux établis par le MED POL, et deux réunions en vue d'examiner les ensembles de lignes directrices

régionales établis par le MED POL et par l'OMS/MED POL, respectivement. Il n'était nullement prévu de tenir une réunion chargée d'examiner le plan régional et les lignes directrices régionales établis par le CAR/PP.

Dans un souci d'équité dans le traitement réservé à tous les documents, le MED POL, l'OMS/EURO, le CAR/PP et la direction du Projet FEM sont convenus d'examiner l'ensemble des plans régionaux et des lignes directrices régionales lors de six réunions, en sorte que chacune de ces réunions procède à l'examen de plus d'un document. Par la suite, lors de la planification des réunions, les Lignes directrices pour l'application des meilleures pratiques environnementales (MPE) en vue d'une utilisation rationnelle des engrais et d'une réduction des pertes d'éléments nutritifs dans l'agriculture n'ont pas été retenues pour une réunion de révision. Enfin, un autre ensemble de lignes directrices, consacrées à la surveillance continue de la pollution fluviale, n'ont également pas été examinées en raison d'une annulation due aux aléas de la situation internationale (conflit armé).

Pour leur examen, les documents étaient groupés en tenant compte de la similitude des questions traitées, comme il ressort du tableau ci-dessous:

Réunions d'experts désignés par les gouvernements pour examiner les lignes directrices et plans régionaux

Lieu et date	Plans régionaux et lignes directrices examinés
Barcelone	Plan régional pour la gestion de déchets dangereux; Plan régional pour la réduction, d'ici à 2007, de 20% la génération de déchets dangereux provenant des installations industrielles; Inventaires de PCB et de neuf pesticides.
Split	Plan régional pour la réduction, d'ici à 2005, de 50% de la DBO d'origine industrielle; Lignes directrices régionales pour l'application des MTD et des MPE dans les installations industrielles qui sont sources de DBO, d'éléments nutritifs et de matières en suspension; lignes directrices régionales relatives à la gestion des eaux usées industrielles; Lignes directrices régionales pour l'application des MTD et des MPE dans les établissements industriels.
Athènes	Lignes directrices régionales pour les indicateurs de réduction de stress écosystémique
Athènes 16-20 mars 2003	Lignes directrices régionales sur le traitement et l'élimination des eaux usées; Lignes directrices régionales sur les déchets solides, l'accent étant mis sur les détritiques côtiers.
Mytilène - réunion annulée	Lignes directrices pour la surveillance continue de la pollution fluviale.

Dans le cadre des actions de coopération générale, le MED POL/PAM est responsable de l'élaboration des lignes directrices et plans régionaux énumérés ci-dessous et qu'il était prévu d'établir au cours de la période septembre 2001-septembre 2002:

Lignes directrices :

- 1) Sur l'élaboration d'indicateurs de l'état écologique et de réduction du stress; et sur le programme de surveillance de la pollution fluviale (estuarienne comprise)

Plans régionaux:

- 1) Sur la collecte et l'élimination de tous les déchets de PCB;
- 2) Sur la réduction, d'ici à 2005, de l'apport de DBO d'origine industrielle;
- 3) Sur la gestion des déchets dangereux;
- 4) Sur l'inventaire régional des quantités et utilisations de neuf pesticides et des PCB ainsi que des entreprises industrielles qui les produisent ou les conditionnent;
- 5) Sur la mise en place d'un programme régional de rapports sur la surveillance de la pollution fluviale et d'assurance qualité des données dans ce domaine;
- 6) Sur la mise en place d'un programme régional de rapports sur la surveillance de la pollution et d'assurance qualité des données pour le milieu fluvial;
- 7) Sur la collecte d'informations concernant les niveaux et charges de polluants atteignant la Méditerranée.

Pour assurer un bon rapport coût/efficacité des travaux ainsi que la cohérence des informations qui seraient incluses dans les lignes directrices et plans régionaux, les décisions suivantes ont été adoptées (voir le compte rendu de la réunion de suivi FEM/MED POL du 11 juillet 2001):

- 1) Combiner les lignes directrices et les plans régionaux pour la surveillance continue de la pollution fluviale en un seul document;
- 2) Inclure l'inventaire régional des pesticides et PCB dans le plan régional pour la collecte et l'élimination des PCB;
- 3) Inclure un inventaire des déchets dangereux dans le plan régional pour la gestion des déchets dangereux; et
- 4) Considérer que les deux plans régionaux concernant la surveillance de la pollution et les charges polluantes ont été établis dans le cadre de MED POL - Phase III et sont appliqués au titre des activités de surveillance continue des tendances, des effets biologiques et de la conformité.

Les projets de plans régionaux et de lignes directrices ont été soumis par les consultants, révisés par le Secrétariat, traduits en français et adressés aux coordonnateurs nationaux pour le MED POL pour observations, puis examinés aux réunions d'experts désignés par les gouvernements, ainsi qu'il ressort du tableau. De plus, tous les documents ont été approuvés par la réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL.

L'OMS/MED POL est responsable de l'élaboration de quatre ensembles de lignes directrices régionales sur :

- 1) Le traitement et l'élimination des eaux usées;

- 2) La gestion des eaux usées industrielles;
- 3) Les détritiques marins; et
- 4) Le respect et l'application effective des dispositions environnementales.

Les avant-projets des trois premiers ensembles de lignes directrices ont été établis à temps et examinés par une équipe d'experts dans les domaines respectifs, et, à la suite de recommandations et observations, les projets finals ont été soumis pour discussion au cours des travaux des deux réunions d'experts méditerranéens, ainsi qu'il était envisagé dans le document de projet. Les lignes directrices sur le respect et l'application effective des dispositions environnementales ont été examinées par les coordonnateurs nationaux pour le MED POL. En outre, tous les documents ont été présentés et examinés à la réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL.

Dans le cadre de cette composante, le CAR/PP était responsable de l'élaboration de trois ensembles de lignes directrices régionales et d'un plan régional:

- 1) Lignes directrices régionales pour l'application des MTD et MPE en vue de l'utilisation rationnelle d'engrais et de la réduction des pertes d'éléments nutritifs dans l'agriculture;
- 2) Lignes directrices régionales pour l'application des MTD et MPE dans les entreprises industrielles;
- 3) Lignes directrices régionales pour l'application des MTD et MPE dans les installations industrielles qui sont sources de DBO, d'éléments nutritifs et de matières en suspension; et
- 4) Plan régional pour la réduction, d'ici à 2007, de 20% de la génération de déchets dangereux provenant d'installations industrielles.

Toutes les lignes directrices régionales et les plans régionaux ont été, en 2003, adressés aux Points focaux du CAR/PP pour révision et observations, et un exemplaire en a été également transmis aux coordonnateurs pour le FEM pour information. De surcroît, tous ces documents ont été examinés lors des réunions d'experts désignés par les gouvernements, ainsi qu'il ressort du tableau..

1.5 Renforcement des capacités

L'atelier régional consacré à l'étude d'impact sur l'environnement (EIE), prévu à l'origine pour 2001, s'est finalement tenu en juin 2002 par suite du retard enregistré dans la signature du mémorandum d'accord avec la Banque mondiale, en tant qu'institution administrant le METAP. Il a réuni 20 participants provenant de dix pays éligibles au FEM. Deux ateliers de "formation de formateurs" au niveau national sur l'EIE, l'un en anglais et l'autre en français, ont été organisés en février 2002. Ils ont réuni 33 participants provenant de onze pays éligibles au FEM. Tous les ateliers ont été organisés au CITET de Tunis (Tunisie) et ont été appuyés par le METAP. Le MED POL/PAM a ajourné à 2003 le cours de formation régional sur la surveillance de la pollution fluviale ainsi que deux cours de formation nationaux, dans l'attente de la contribution du FFEM.

À la suite du cours régional de formation à l'exploitation et à la gestion des stations d'eaux usées municipales, organisé par l'OMS/MED POL en 2001, les cours de

formation nationaux suivants ont été organisés par l'OMS/MED POL en collaboration avec les autorités nationales compétentes: en Libye (en arabe), en Croatie avec une participation de la Slovénie (en croate), en Syrie (en arabe), et en Albanie, mais en portant toutefois sur un sujet plus particulier comme le traitement des eaux usées en bassins de stabilisation, afin de mieux répondre à leurs besoins. Un autre cours de formation national est prévu en Algérie. Les fonds des cours de formation nationaux ont été obtenus en économisant sur d'autres activités, puisque la contribution prévue du FFEM avait été supprimée.

Le cours de formation régional sur la surveillance et l'inspection en matière de pollution n'a pu être organisé en 2001, puisque la contribution du FFEM était l'unique source de financement. Plus concrètement, le FFEM souhaiterait financer trois cours de formation régionaux au titre de la composante "renforcement des capacités", mais les domaines détaillés ne sont pas encore finalisés. En 2002, l'OMS/MED POL a utilisé plusieurs montants économisés sur d'autres activités pour financer l'essentiel de l'activité ci-dessus. Ainsi, le cours régional de "formation de formateurs" sur les inspections environnementales, organisé par l'OMS/MED POL, s'est tenu à Nicosie (Chypre) du 4 au 8 novembre 2002. Seize stagiaires provenant de quatorze pays méditerranéens y ont pris part et ils organiseront à leur tour un cours de formation national similaire dans leurs pays respectifs, sur la base du matériel didactique préparé à l'origine pour cette formation.

Pour aider les pays à organiser les cours de formation dans leur langue nationale, le matériel didactique est traduit en arabe et en français en vue de pouvoir le traduire ensuite dans d'autres langues nationales en fonction des besoins.

Au titre de cette composante, le CAR/PP a préparé et organisé un cours de formation régional sur les techniques et pratiques de production plus propre, qui s'est tenu à Barcelone du 30 septembre au 4 octobre 2002. Le cours avait pour objet de forger et renforcer les capacités des pays méditerranéens pour la formulation des plans d'action nationaux (PAN) visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre, autrement dit l'objectif opérationnel à long terme du PAS. L'idée consistait à fournir spécifiquement une formation sur la production plus propre ainsi que des stratégies et approches connexes de gestion de l'environnement afin de permettre aux pays méditerranéens de recourir à ces outils pour la poursuite de l'élaboration des PAN.

Le cours a été organisé par le biais des Points focaux nationaux du FEM, qui ont été invités à y participer ou à désigner le représentant le plus qualifié de leur pays sans perdre de vue l'objet du cours.

Le cours a réuni au total 15 participants provenant de tous les pays méditerranéens éligibles au FEM, ainsi que de Chypre, de l'Espagne, d'Israël et de Malte.

Problèmes rencontrés dans l'organisation des cours de formation

Les pays ont été assez lents à réagir à la proposition d'organiser des cours de formation, et il convient vraisemblablement de l'imputer à des problèmes d'ordre administratif.

Une autre question d'importance majeure reste la réalisation dans un court délai d'une traduction exacte des différents documents, car le nombre de traducteurs accrédités pour produire un travail de qualité est plutôt restreint.

1.6 Durabilité du PAS MED

La préparation du projet pilote de base sur l'instauration d'une éco-redevance touristique consistait à établir 3 documents, à présenter cet instrument économique (IE) aux autorités locales et à organiser un cours de formation en collaboration avec d'autres projets pilotes croates. Le premier des trois documents a été mené à bien en octobre 2002, la deuxième en mars 2003, et le troisième sera publié en avril 2004 (suite à la proposition de proroger le projet jusqu'à la fin de 2004). En août 2002, des activités de sensibilisation ont été réalisées, notamment avec l'organisation d'un point d'information dit "éco-stand", qui avait été dressé au centre de la ville de Hvar pendant trois semaines. A cet "éco-stand", une documentation promotionnelle sur les instruments économiques et un prospectus exposant les impacts du tourisme sur l'environnement ont été distribués gracieusement, ainsi qu'un questionnaire destiné à apprécier dans quelle mesure la population de la ville de Hvar était disposée à acquitter une redevance pour la protection de l'environnement. Le projet a été présenté lors du stage de formation sur les IE organisé à Opatija (Croatie). Le stage et le projet ont fait l'objet d'articles détaillés dans les deux journaux locaux ainsi que de reportages à la station de radio locale. Le projet a en outre été présenté au cours de formation METAP/PAP sur la GIZC à Split. En octobre 2002, le projet a été présenté à la conférence sur le tourisme organisée à Dubrovnik par l'Institut du tourisme de Zagreb. En 2003, le projet a été présenté à la conférence sur le tourisme durable tenue en Sardaigne (Italie) et elle sera présentée à la Conférence MedCoast prévue à Ravenne (Italie) en octobre 2003.

Le nouvel instrument a été proposé aux autorités de Hvar en mai 2002. Toute l'économie de l'île de Hvar repose sur le tourisme, et personne sur l'île ne souhaiterait voir se concrétiser le risque de provoquer des effets négatifs pour les visiteurs. Entre-temps, le gouvernement croate, qui détient une participation majoritaire dans le capital de la société hôtelière locale "Suncani Hvar" a proposé de la céder. Un acheteur a été trouvé, mais la population locale s'est vivement opposée à l'opération, si bien que la privatisation n'a pu avoir lieu. Par conséquent, la décision sur l'instauration du nouvel instrument a été ajournée.

Une ressortissante française, stagiaire au CAR/PAP, a apporté son concours au projet pilote de base pendant quatre mois. Au cours de l'été 2003, elle a effectué une enquête d'opinion comportant 25 entretiens avec des membres éminents de la collectivité de Hvar. Cette enquête visait à sensibiliser l'opinion aux questions environnementales et à impliquer le grand public, à accroître les possibilités d'instaurer les nouveaux instruments et à assurer les conditions de la mise en œuvre d'activités de suivi. Le projet pilote a amorcé l'élaboration du plan local de protection de l'environnement qui devrait faciliter l'instauration de l'éco-redevance touristique.

Les autorités locales sont convenues que les fonds alloués pour l'achat d'équipements (sur la base du mémorandum d'accord) serviraient à réaliser une évaluation de la capacité de charge touristique, laquelle est en cours. Cette étude fournira des données de base pour apprécier quels sont les instruments économiques qui sont les plus appropriés et quels seraient les effets de leur application. La présentation publique des

résultats des activités de l'été et la présentation finale du nouvel instrument économique - éco-redevance touristique sont prévues pour septembre 2003.

La deuxième phase du projet, consacrée à un centre de l'entreprise, a démarré. L'objectif des nouveaux instruments économiques à instaurer est d'appuyer le développement durable du nouveau centre de l'entreprise dans la zone du projet de la baie de Vira. L'ensemble des instruments économiques dépendra des métiers qui seront développés dans la zone, et les revenus collectés serviront à garantir la qualité de l'environnement, à prévenir la pollution marine et éventuellement à subventionner des activités respectueuses de l'environnement.

Préparation de cinq projets pilotes supplémentaires dans certains pays

Un avant-projet de bilan diagnostique a été établi pour tous les projets pilotes. L'élaboration du bilan diagnostique proprement dit a été différée en raison de la réponse peu satisfaisante des pays. Quatre stages de formation ont été organisés d'octobre 2002 à janvier 2003 (Croatie, Albanie, Bosnie-Herzégovine et Algérie). Cinq présentations aux autorités compétentes ont eu lieu. À la demande de ces dernières, certaines modifications ont été apportées aux propositions. Le projet pilote pour l'Égypte a été annulé, étant donné que la personne chargée du projet a quitté son poste sans qu'une autre personne ne soit désignée pour la remplacer. Le projet pilote pour le Maroc a été annulé en raison de contraintes administratives.

Un rapport sur la mise en œuvre a été établi pour le projet pilote de Bosnie-Herzégovine. L'équipe du projet a élaboré un modèle pour le calcul de la redevance. Le programme doit servir à la compagnie d'eau de Konjic. L'instauration de la nouvelle redevance sur les eaux usées est en cours. Le manque des données indispensable à son calcul complique la tâche et c'est pourquoi la collecte de données a été prolongée.

Dans le projet albanais, l'élaboration du bilan diagnostique a nécessité un temps assez long. De nombreuses difficultés sont apparues au ministère albanais de l'Environnement, telles que des changements fréquents de personnel, un intérêt faiblissant à l'égard des IE, le manque de données et d'effectifs. Cependant, une nouvelle redevance sur les eaux usées pour la ville de Vlora a été proposée aux autorités locales. Leur réponse a été positive dans l'ensemble. Il reste encore à apporter des améliorations à la proposition de redevance et la version actuelle du bilan diagnostique est sur le point d'être approuvée.

En 2002 et 2003, la Tunisie, la Syrie, le Maroc, le Liban et la Turquie ont soumis des demandes pour le lancement de nouveaux projets pilotes sur des EI.

Mise en place du site web et de la base de données web

Le site web, qui a été établi en novembre, contient tous les résultats importants de cette composante du Projet et est régulièrement tenu à jour. Le CAR/PAP a reçu de sept pays les réponses aux questionnaires pour la base de données web et la mise en place de celle-ci est en cours. Les données numériques demandées dans le questionnaire ont été difficiles à obtenir dans les pays du projet. L'achèvement de l'exercice des questionnaires a été différé, car la qualité des résultats obtenus demande à être

améliorées. Mais la mise en place de cette base de données est la première étape de la constitution d'une assise d'information dans la région.

Une brochure sur les avantages d'une utilisation des instruments économiques a été publiée en mai 2002, en anglais. Elle a été traduite et publiée dans cinq langues nationales (Croate, Bosnienne, albanaise, arabe et française). Dans certains pays, la brochure a été étoffée d'un bilan de la situation actuelle du pays concernant les IE. En Croatie, une publication étoffée a été présentée au ministère de l'Environnement, et cet événement a donné lieu à la première réunion d'économistes environnementaux tenue dans le pays. Il a été demandé d'y donner suite en organisant des réunions et travaux conjoints.

Une réunion d'experts pour l'instauration de nouveaux instruments économiques set/ou l'adaptation d'instruments existants dans certains pays s'est tenue à Split (Croatie) les 28 et 29 mars 2003. Elle a rassemblé vingt-cinq participants qui ont débattu de la mise en œuvre et de l'évaluation de projets pilotes ainsi que de l'élaboration de plans d'action nationaux (PAN) pour l'adoption d'instruments économiques. Des propositions ont été soumises pour le suivi du projet. Un rapport a été établi en anglais et en français, puis distribué aux participants de la réunion et aux autres Points focaux nationaux pour le Projet FEM.

La diffusion d'une brochure sur les avantages d'un recours aux IE, la mise en place d'un site web et l'organisation de cours de formation ont contribué à accroître l'intérêt porté à l'instauration d'IE dans la région. La collecte de données pour la base web sur les IE a mis en évidence, dans plusieurs pays, de nombreuses déficiences dans le domaine des IE pour la protection de l'environnement. En plusieurs occasions, les fonctionnaires chargés des IE dans les pays ont révélé que certains de ces instruments n'avaient jamais été appliqués. Les contradictions relevées entre les IE existants ont appelé l'attention sur le manque de données concernant les recettes collectées grâce aux IE dans quelques pays. Ces constatations devraient inciter à apporter des améliorations. Enfin, des idées d'activités de suivi ont été avancées à la phase préparatoire des plans d'action nationaux (PAN) en vue de l'adoption d'instruments économiques. Certaines sources de fonds ont été proposées pour le financement futur de l'assistance à l'instauration des instruments économiques qui seront prévus dans le PAN

Mise en œuvre des mesures proposées pour l'application d'instruments économiques aux niveaux national et régional, l'accent étant mis sur la durabilité du PAS MED

Pour atteindre cet objectif, des lignes directrices pour l'élaboration de PAN sur les instruments économiques ont été établies. Les pays éligibles au FEM seront invités à préparer des PAN pour les instruments économiques destinés à être adoptés dans le court terme (jusqu'en 2007), et à communiquer des informations de base sur les EI qu'il est prévu d'adopter dans le moyen terme (jusqu'en 2015) et dans le long terme (2025). Lors de l'élaboration des plans, il sera demandé aux pays de proposer des IE visant à atteindre les objectifs assignés par le PAS MED.

Pour aider les pays à l'application future des IE, l'équipe d'experts du CAR/PA rédigera des "Lignes directrices politiques sur les instruments économiques pour la protection de l'environnement dans les pays méditerranéens". Une réunion avec l'expert responsable

s'est tenue en août en vue d'examiner la structure de ces "Lignes directrices politiques" ainsi que nouveaux documents de lignes directrices qui ont été établis.

1.7 Participation du public

Dans le cadre du plan de travail du fonctionnaire du PAM chargé de l'information, qui aide le Projet FEM MED de ses conseils spécialisés les activités en matière d'information, sensibilisation et participation du public, les activités ci-après ont été réalisées en coordination avec le Directeur du Projet FEM MED et le Coordonnateur du MED POL:

ACTIVITÉ 1 Stratégie méditerranéenne en matière d'information, sensibilisation et participation du public

Comme convenu avec le Directeur du Projet FEM pour la Méditerranée, le fonctionnaire du PAM chargé de l'information a supervisé l'élaboration d'un rapport d'investigation sur la situation de cette composante dans les pays de l'Adriatique de l'Est (Croatie, Slovénie, Bosnie-Herzégovine, Albanie) et en Turquie, à Malte, à Chypre et en Israël, contenant des propositions pour la rédaction d'un volet sous-régional de la stratégie.

Un consultant, dont les honoraires étaient pris en charge par le Projet FEM MED, a recueilli les contributions d'experts nationaux et d'ONG concernées dans chacun des pays susmentionnés. Le fonctionnaire du PAM chargé de l'information a sélectionné un consultant qualifié et a établi le mandat pertinent.

Le fonctionnaire du PAM chargé de l'information a supervisé le travail du consultant, la rédaction du document de travail et l'organisation de l'atelier correspondant, ainsi que tous les documents et rapport connexes.

RÉSULTAT:

Dans le cadre de cette activité, l'atelier s'est tenu à Split (Croatie) les 17 et 18 mai 2002. Le document de travail, le rapport et les conclusions finales de l'atelier, rédigés sous la supervision du fonctionnaire du PAM chargé de l'information, ont été achevés en temps voulu et transmis au Directeur du Projet FEM pour la Méditerranée.

ACTIVITÉ 2 Publications sur le PAS MED à l'intention du grand public:

Cette activité, coordonnée par le fonctionnaire du PAM chargé de l'information en étroite coopération avec le Directeur du Projet FEM MED et le Coordonnateur du MED POL a été axée sur:

L'élaboration, la publication et la diffusion en quatre langues (anglais, arabe, espagnol et français) d'une publication sur le Programme PAS intitulée "Réduire la pollution d'origine terrestre". Cette publication, financée par le Projet FEM MED, a été réalisée dans le cadre d'une série destinée au Sommet de Johannesburg et a fait l'objet d'une large diffusion.

L'élaboration, la publication et la diffusion en trois langues (anglais, arabe et français) d'un prospectus sur le PAS. Ce prospectus a été réalisé par l'Unité MED dans le cadre d'une série de publications destinées au Sommet de Johannesburg et a fait l'objet d'une large diffusion.

RÉSULTAT:

Les deux publications ont bénéficié d'un ample écho.

Initialement, il était prévu d'élaborer un plan régional pour la participation du public qui serait adopté à une réunion régionale d'experts désignés par les gouvernements et d'ONG. Cependant, il a été considéré, dans l'optique de la mise en œuvre de l'ensemble du Projet, qu'il pourrait être utile, efficace et pertinent de fournir un appui direct aux pays pour la promotion de la participation du public au niveau national dans le cadre des PAN plutôt que d'affecter des fonds à l'établissement de la stratégie et à l'organisation de la réunion régionale.

De surcroît, le PAM possède une stratégie globale en matière d'information et de participation du public. Par conséquent, l'on a estimé qu'un double emploi avec une stratégie régionale de participation du public au PAS MED était à éviter et qu'il fallait consacrer une attention directe à l'identification, l'information, la consultation et l'association des partenaires concernés au niveau national pour une élaboration plus réaliste des PAN.

La troisième réunion du Comité directeur interorganisations a décidé d'aménager cette activité en sorte que soit élaborée et diffusée parmi les pays une méthodologie commune, sur la base des principes de la Convention d'Aarhus, plutôt que d'établir la stratégie et d'organiser la réunion régionale sur la participation du public. Le solde budgétaire devrait être alloué aux pays afin qu'ils associent le public au processus de préparation, adoption et mise en œuvre des PAN, au titre de proposition de méthodologie commune.

À ce jour, la méthodologie commune a été rédigée et elle fait l'objet d'un examen au plan interne.

1.8 Plans d'action nationaux visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre (PAN)

Les "Lignes directrices pour l'élaboration du bilan diagnostique national (BDN) et du bilan de base (BB) des émissions/rejets de polluants" ont été rédigées en préalable à l'établissement des PAN et des plans sectoriels. En mars 2002, elles ont été adressées aux experts nationaux ainsi qu'aux coordonnateurs nationaux pour le MED POL et le FEM.

Ces lignes directrices ont été élaborées selon une approche dynamique tenant compte de l'évolution possible des connaissances scientifiques et techniques touchant l'environnement qui pourrait se produire au cours de la mise en œuvre du PAS. Elles exposent en détail la méthodologie que les autorités nationales doivent employer pour élaborer le BDN et, ensuite, dresser le BB pour chaque polluant ciblé par le PAS. Des

coefficients d'émission à prendre en compte au niveau national au cas où les données nécessaires feraient défaut y sont également proposés.

Pour augmenter les chances de succès de ces deux exercices, les experts nationaux qui sont activement associés au processus du BDN et du BB ont été invités à des réunions de suivi au niveau sous-régional en vue d'examiner, au cas par cas, les progrès et les blocages rencontrés lors de l'établissement de ces deux documents. Les réunions ont été organisées comme suit:

Réunions sous-régionales	Lieu	Dates	Responsabilité
Égypte, Libye, Syrie, Liban, Palestine	Damas (Syrie)	10-11 septembre 2002	MED POL/FEM
Tunisie, Maroc, Algérie	Rabat (Maroc)	7-8 octobre 2002	MED POL/FEM
Croatie, Slovénie, Bosnie	Split (Croatie)	17-18 septembre 2002	MED POL/FEM
Turquie, Malte, Chypre, Israël	Ankara (Turquie)	21- 22 octobre 2002	MED POL/FEM
Espagne, Grèce, Italie, Monaco	Monaco	16-17 octobre 2002	MED POL/FEM

Des projets de documents de BDN ont été préparés dans 10 pays éligibles au FEM par des experts nationaux recrutés, puis ils ont été revus par un consultant extérieur et remaniés en conséquence. L'établissement des BB est plus lent que prévu, en raison de difficultés rencontrées dans la collecte des informations et données nécessaires. Jusqu'ici, six pays ont mené à bien cette activité.

La formulation des PAN et des plans sectoriels peut être considérée comme l'aboutissement de toutes les activités du Projet FEM et partie intégrante de la mise en œuvre ultime du PAS. Des lignes directrices pour l'élaboration des PAN selon les dispositions du PAS ont par conséquent été établies sur la base des lignes directrices du GPA (Programme d'action mondial de Washington) pour l'établissement de PAN visant à combattre la pollution d'origine terrestre, et elles ont été approuvées par les experts désignés par les gouvernements lors de leur réunion à Catane (Italie) en décembre 2002, et adoptées par la réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL (San Gemini, 26-30 mai 2003). Les lignes directrices seront adressées aux coordonnateurs nationaux pour le FEM et le MED POL d'ici à la fin septembre 2003.

Des documents et lignes directrices complémentaires ont été préparés en appui à l'ensemble des activités visant à établir les PAN et les plans sectoriels. Ces documents et lignes directrices sont les suivants:

- 1) Évaluation des institutions nationales créées dans certains pays méditerranéens pour aider les secteurs industriels et municipaux dans leurs activités en faveur de l'environnement;

- 2) Lignes directrices pour déterminer le bilan de base pour les entreprises industrielles;
et
- 3) Lignes directrices pour le respect des dispositions de la stratégie opérationnelle du PAS.

2. ACTIVITÉS PRÉVUES JUSQU'AU TERME DU PROJET

2.1 Coordination

2.1.1 Coordination au niveau du Projet

En 2003 et jusqu'au terme du Projet, la communication entre les pays et la direction du Projet FEM sera intensifiée en vue d'amorcer et d'impulser les activités relatives à l'élaboration des PAN et des études de préinvestissement. Pour les pays qui n'ont pas encore mis en place un comité interministériel (CIM), la priorité no1 sera accordée à l'achèvement de ce processus. Chaque CIM est chargé de coordonner les initiatives et activités axées sur une élaboration effective du plan d'action national, en vue de dégager un consensus au niveau national. Une aide aux activités des CIM sera fournie conformément aux dispositions stipulées dans les mémorandums d'accord (MOU)..

Les pays bénéficieront d'une assistance directe pour toute une série d'activités menées au niveau national en vue de l'élaboration des plans d'action nationaux (PAN). Après le concours qui a été fourni pour le recrutement d'experts nationaux chargés d'établir le bilan diagnostique national (BDN) et le bilan de base (BB) des émissions/rejets de polluants, une aide sera octroyée pour la préparation de plans sectoriels et, en dernier ressort, des plans d'action nationaux, ainsi que pour l'organisation de réunions des parties prenantes nationales en vue d'examiner et remanier les projets de documents correspondants.

Pour renforcer, au niveau national, les activités concernant l'élaboration des PAN, il a été prévu de recruter un ou plusieurs experts régionaux qui assisteront les autorités et experts nationaux quand cela s'avérera nécessaire.

En outre, l'élaboration des études de préinvestissement pour les "points chauds" devrait nécessiter une série d'activités de coordination au cours de la phase préparatoire de sélection et recrutement d'experts nationaux et pendant la réalisation des études de préinvestissement. Les pays pourraient même, si nécessaire, recevoir un concours de consultants internationaux.

L'aide précitée serait fournie aux pays aux termes de mémorandums, documents de projet et contrats pertinents.

Comité directeur interorganisations

La quatrième réunion du Comité directeur interorganisations est prévue pour le 4 novembre 2003 à Athènes. Elle a pour principales tâches d'évaluer les activités entreprises en 2002 et de décider des modalités précises d'exécution et de coordination des activités restantes jusqu'au terme du Projet.

La cinquième réunion du Comité directeur interorganisations est prévue pour juin 2004. Elle aura pour principales tâches d'examiner les activités menées d'octobre 2003 à mai 2004 et de proposer des mesures correctrices pour la mise en œuvre des activités restantes jusqu'au terme du Projet.

Comité de coordination

Conformément aux conclusions de la deuxième réunion du Comité de coordination, la troisième réunion est prévue pour le 5 novembre 2003. Elle aura pour principales tâches d'évaluer les activités entreprises en 2002 et du 1er janvier au 31 août 2003, en particulier pour l'élaboration des PAN et la réalisation des études de préinvestissement, et d'informer les coordonnateurs nationaux des activités prévues jusqu'au terme du Projet.

Comité technique ad hoc

Le Comité est chargé de la coordination de la réalisation des études préinvestissement, alors que le METAP assure le suivi technique de la réalisation de ces études et fait rapport au comité technique ad hoc.

Jusqu'à présent, une nouvelle réunion du Comité n'a pas encore été prévue. Les membres du Comité sont informés par courrier de l'avancement des activités relatives à l'élaboration des études de préinvestissement. Cependant, une réunion peut être organisée si elle est jugée nécessaire.

Réunion de donateurs

S'agissant de l'organisation de la réunion de donateurs, il n'a pas encore été précisé quand et où elle se tiendra. Il sera établi à l'intention des participants un document d'information qui renseignera sur les "points chauds" susceptibles d'attirer des bailleurs de fonds et des partenariats. Mais il sera établi en étroite coopération avec les pays et ne contiendra que les "points chauds" approuvés par ceux-ci.

2.1.2 Coordination au niveau des pays

L'élaboration et l'adoption des PAN est un processus assez complexe qui nécessite la participation active d'un grand nombre de parties prenantes. Pour le succès de cette action, une coordination solide est essentielle. Le CIM est l'instance nationale qui devrait coordonner l'ensemble des activités destinées, au niveau national, à préparer, examiner, remanier et adopter le PAN. Par conséquent un effort supplémentaire devrait être consenti pour en constituer un dans les pays qui ne l'ont pas encore fait. Un concours financier sera fourni aux pays pour qu'ils assument les frais des activités des CIM ainsi que pour l'appui administratif aux coordonnateurs nationaux pour le FEM, quand un tel appui s'impose. De plus, les pays pourraient recevoir l'assistance d'un ou plusieurs consultants internationaux à n'importe quel stade de l'élaboration de leur PAN.

2.2 Actualisation du bilan diagnostique transfrontière (BDT)

La deuxième version du document fait actuellement l'objet d'une révision au plan interne. Elle devrait être publiée en novembre 2003.

Actualisation du bilan diagnostique transfrontière (BDT) – Plan et calendrier de travail

Activité	Dates	Responsabilité
Révision au plan interne	Juillet - octobre 2003	PAM/MED POL
Finalisation, mise en forme, impression et diffusion du rapport	Décembre 2003-juin 2004	PAM/MED POL

2.3 "Points chauds" et "zones sensibles" de pollution

Après la signature des documents pertinents entre l'Unité MED et le FFEM touchant la contribution de ce dernier au Projet FEM, et entre le FFEM et le pays concerné pour l'appui à réalisation d'études de préinvestissement, des missions d'identification seront organisées en Algérie, au Liban, au Maroc et en Tunisie en vue de revalider les "points chauds" retenus, de définir le champ des études de préinvestissement et de fixer les mandats et le coût des études en fonction des caractéristiques et de la complexité des "points chauds".

Pour les "points chauds" de pollution retenus, les études de préinvestissement seront réalisées par un ou plusieurs consultants qui seront sélectionnés à l'issue d'une procédure d'appel d'offres conformément à la législation nationale.

Le PAM/PNUE, avec le concours du METAP, aidera les pays à définir le champ et l'objectif des études, à mettre au point le mandat et le plan de travail correspondants, à sélectionner, s'il y a lieu, des consultants nationaux pour leur réalisation, à négocier les contrats et à assurer la supervision technique du travail réalisé par le consultant. Le PAM/PNUE, avec le concours du METAP, fera également rapport au Comité technique ad hoc sur l'état d'avancement des travaux et approuvera le versement des honoraires aux consultants nationaux sur la base d'un travail satisfaisant à tous les stades successifs de l'élaboration des études de préinvestissement.

"Points chauds" et "zones sensibles" de pollution – Plan et calendrier de travail

Activité	Responsabilité	Calendrier
1. Publication de l'appel d'offres	Les pays, conformément à leur réglementation nationale	15 janvier 2004
2. Négociations sur le contrat des consultant et remise du contrat	Les pays, après approbation du rapport	1er avril 2004
3. Mobilisation des consultants	Les pays et les consultants	15 avril 2004
4. Examen du plan de travail et rapport de lancement	Les pays, le PAM/FEM et le FFEM avec le concours du METAP	15 juillet 2004
5. Examen du ou des rapports d'avancement et du projet d'étude de préinvestissement	Les pays, le PAM/FEM et le FFEM avec le concours du METAP	15 septembre 2004
6. Examen du rapport final	Les pays, le PAM/FEM et le FFEM avec le concours du METAP	30 octobre 2004
7. Diffusion du rapport	Le PAM/FEM, le FFEM	30 novembre 2004
8. Coordination de l'ensemble des activités	Comité technique ad hoc	Jusqu'en décembre 2004

2.4 Actions de coopération régionale

Deux plans régionaux sur la réduction, d'ici à 2010, de 50% de la DBO d'origine industrielle, et sur la réduction, d'ici à 2010, de 20% de la génération de déchets dangereux par les installations industrielles, ont été traduits en français et soumis à la réunion des Points focaux nationaux du PAM pour adoption.

Après leur adoption par ladite réunion, avec les autres plans régionaux et lignes directrices régionales, ils devraient faire l'objet d'une mise en forme définitive, d'une traduction en français et d'une diffusion dans les pays méditerranéens.

Actions de coopération régionale – Plan et calendrier de travail

Activité	Dates	Responsabilité
Adoption de deux plans régionaux par la réunion des Points focaux nationaux du PAM	Septembre 2003	MED POL, CAR/PP
Mise en forme des documents finals	Juin - octobre 2003	MED POL; CAR/PP; OMS/MED POL
Publication	Novembre 2003	MED POL; CAR/PP; OMS/MED POL
Diffusion	Décembre 2003	MED POL; CAR/PP; OMS/MED POL

2.5 Renforcement des capacités

À la suite de l'établissement des lignes directrices sur la surveillance continue de la pollution fluviale et de la préparation d'une série de présentations assistées par ordinateur à utiliser pour des cours de formation, un cours de formation régional aura

lieu en Espagne en 2003; deux cours de formation nationaux seront organisés en 2003, et deux autres en 2004. La Syrie s'est déclarée prête à accueillir l'un des cours nationaux en 2003.

Les deux cours de formation nationaux sur la surveillance et l'inspection en matière de pollution, prévus initialement pour 2002, ont été reportés en 2003 en raison du retard enregistré dans l'organisation du cours régional. Jusqu'à présent, des dispositions ont été prises avec la Tunisie, la Croatie, la Slovénie, la Bosnie-Herzégovine et la Syrie pour l'organisation conjointe des cours de formation nationaux, ainsi que pour la traduction du matériel didactique en croate, en slovène et en bosniaque.

Il est prévu d'organiser les deux cours nationaux restants en 2004, sous réserve de la disponibilité de fonds.

Le cours de formation national sur l'exploitation et la gestion des stations d'épuration d'eaux usées se tiendra en 2004, sous réserve de la disponibilité de fonds, et en prélevant sur les soldes éventuels de diverses autres lignes budgétaires.

Renforcement des capacités – Plan et calendrier de travail

Activité	Dates	Résultats	Responsabilité
Cours de formation régional sur la surveillance de la pollution fluviale	Octobre 2003	Rapport et manuel de cours de formation	MED POL
Deux cours de formation nationaux sur la surveillance de la pollution fluviale	Décembre 2003	Rapports des cours de formation et manuel	MED POL
Deux cours de formation nationaux sur la surveillance de la pollution fluviale	Mars - avril 2004	Rapports des cours de formation et manuel	MED POL
Deux cours de formation nationaux sur la surveillance et l'inspection en matière de pollution	Septembre - octobre 2003	Rapports des cours de formation et manuel	OMS/MED POL
Trois cours de formation nationaux sur la surveillance et l'inspection en matière de pollution	Nov. - déc. 2003	Rapports des cours de formation et manuel	OMS/MED POL
	Févr – mai 2004		
Deux cours de formation nationaux sur l'exploitation et la gestion des stations d'épuration d'eaux usées	Mai – déc.. 2003	Rapports des cours de formation et manuel	OMS/MED POL
Trois cours de formation nationaux sur la surveillance et l'inspection en matière de pollution	Janv. 2004 – nov. 2004	Rapports des cours de formation et manuel	OMS/MED POL
Un cours de formation national sur l'exploitation et la gestion des stations d'épuration d'eaux usées	Janvier – juillet 2004	Rapports et manuel des cours de formation	OMS/MED POL

2.6 Durabilité du PAS MED

Durabilité du PAS MED – Plan et calendrier de travail

Activité	Dates	Résultats	Responsabilité
Diffusion de propositions d'adoption de nouveaux instruments économiques/ adaptation d'instruments existants	Janvier - juin 2004		CAR/PAP
Mise en œuvre des mesures proposées pour l'application d'instruments économiques aux niveaux régional et national, l'accent étant mis sur la durabilité conférée au PAS MED	Octobre 2002 – septembre 2004	Amélioration de la législation nationale sur les instruments économiques; mise en œuvre durable du PAS MED	Institutions gouvernementales nationales, PFN
Établissement du projet pilote de base	Janvier 2002 – avril 2004	Bilan diagnostique Rapport sur la procédure et les mesures d'élaboration et d'application des IE Rapport sur la procédure d'évaluation de l'efficacité dans l'application des IE	Pays - PFN pour les IE, CAR/PAP
Exécution de cinq projets pilotes supplémentaires dans certains pays	Mars 2002 – septembre 2004	Quatre bilans diagnostiques Quatre rapports sur la procédure et les mesures d'élaboration et d'application des IE Quatre rapports sur la procédure d'évaluation de l'efficacité dans l'application des IE	Pays - PFN pour les IE CAR/PAP
Évaluation d'instruments économiques récemment adoptés/adaptés au niveau régional et national	Janvier - juin 2004	Document d'évaluation finale sur les effets du projet d'adoption de nouveaux IE / adaptation d'IE existants	Institutions et experts nationaux CAR/PAP

Application des instruments économiques proposés aux niveaux national et régional, l'accent étant mis sur la durabilité ainsi conférée au PAS MED

La décision d'appliquer les nouveaux instruments proposés incombe aux gouvernements respectifs. Plus l'on dispose de temps, estime-t-on, et plus les perspectives d'une application effective des nouveaux instruments sont favorables. Compte tenu des dates butoirs actuelles du projet, il est admis que les projets pilotes, si leur exécution ne sera pas possible dans le court terme, donneront lieu à un exercice de simulation de janvier en mars 2004. L'éventualité d'une prolongation du Projet FEM a permis de reporter l'exercice de simulation et a ménagé un délai supplémentaire pour l'application des IE.

Évaluation des instruments économiques récemment adoptés / adaptés aux niveaux régional et national

L'évaluation des IE récemment adoptés/adaptés aura lieu pour chaque projet pilote, et la date de cette évaluation dépendra de la durée du Projet FEM. En cas de prolongation du Projet, l'évaluation des projets pilotes interviendra d'ici à juin 2004.

Diffusion des propositions d'adoption de nouveaux IE / adaptation d'IE existants

L'élaboration de propositions d'instauration de nouveaux IE/adaptation d'IE existants dans les 12 pays du Projet éligibles au FEM aura lieu de janvier à mars 2004. Il est prévu que cette élaboration revêtira la forme d'une section des plans d'action nationaux (PAN). Au vu des enseignements du passé, un délai plus long sera nécessaire pour la préparation d'un document aussi important. La qualité de ce travail devrait être accrue si quelques résultats des projets pilotes pouvaient être obtenus.

2.7 Participation du public

Le document sur la méthodologie commune de participation du public, une fois finalisé, sera diffusé aux pays. Les pays pourront recevoir, aux termes d'un mémorandum d'accord distinct, un concours direct pour la participation active du public au processus d'élaboration, adoption et mise en œuvre des PAN, comme il est exposé dans la méthodologie commune.

Participation du public – Plan et calendrier de travail - nouvelle proposition

Activité	Dates	Résultats t	Responsabilité
Examen par un groupe restreint d'experts du projet de méthodologie commune pour la participation du public	Août 2003	Méthodologie commune pour la participation du public	Unité MED/FEM MED
Mise au net, publication et diffusion de la méthodologie commune pour la participation du public	Septembre-octobre 2003	Méthodologie commune finale pour la participation du public	Unité MED
Application au niveau national au cours du processus d'élaboration, adoption et mise en œuvre des PAN	Octobre 2003-déc.2004		FEM et pays

2.8 Plans d'action nationaux (PAN)

Il est prévu que les rapports de bilan diagnostique national (BDN) et de bilan de base (BB) d'émissions/rejets de polluants seront reçus jusqu'à la fin septembre 2003 de tous les pays éligibles au FEM.

Dès que les BDN et les BB auront été établis et approuvés par le MED POL, des experts nationaux seront recrutés pour l'élaboration des plans sectoriels et leur intégration dans les plans d'action nationaux (PAN). En outre, un groupe de 4 à 5 **experts régionaux**

sera recruté pour travailler étroitement avec les autorités et experts nationaux et aider ceux-ci à établir les plans sectoriels et les PAN.

Les pays recevront une assistance, aux termes de mémorandums d'accords distincts, pour l'organisation au niveau national et infra-national de réunions d'experts et parties prenantes en vue d'examiner et réviser les documents établis au cours de ce processus et de faire participer activement le public à l'ensemble du processus.

Il est prévu que l'ensemble du processus d'élaboration et d'adoption des PAN sera achevé d'ici à la fin 2004, jusqu'au terme du Projet.

Plans d'action nationaux (PAN) – Plan et calendrier de travail

Activité (dans chaque pays)	Dates	Résultats	Responsabilité
Élaboration du BB	Jusqu'en septembre 2003	BB	Experts nationaux
Diffusion des lignes directrices pour l'élaboration des PAN	Septembre 2003		MED POL
Recrutement sous contrat d'experts nationaux pour la préparation des plans sectoriels	Octobre - novembre 2003	Contrats	MED POL/FEM
Recrutement sous contrat d'experts régionaux pour l'assistance aux pays	Novembre 2003	Contrats	MED POL/FEM
Préparation des plans sectoriels	Octobre 2003 – février 2004	Projets de plans sectoriels	Experts nationaux
Réunion des parties prenantes et experts nationaux pour examiner et approuver les plans sectoriels	Février - mars 2004	Plans sectoriels approuvés	Autorités nationales/ MED POL/FEM
Recrutement sous contrat des experts nationaux pour l'élaboration des PAN	Mars - avril 2004	Contrats	MED POL/FEM
Élaboration des PAN	Mars – octobre 2004	Projets de PAN	Experts nationaux
Réunions des parties prenantes et experts nationaux pour examiner et approuver les PAN	Mai- novembre 2004	PAN approuvés	Autorités nationales/ MED POL/FEM
Adoption des PAN	Novembre - décembre 2004	PAN adoptés	Autorités nationales

3. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

De l'exposé qui précède, il est possible de tirer les conclusions suivantes:

La plupart des activités du Projet sont exécutées selon l'échéancier fixé dans le document de projet, en dépit du fait qu'elles ont démarré après la date prévue en raison du retard qui s'est produit dans le recrutement du Directeur du Projet. Cependant, certaines activités outrepassent l'échéancier approuvé;

Les activités relatives à l'actualisation du bilan diagnostique transfrontière, aux actions de coopération régionale, au renforcement des capacités et à la participation du public sont mises en œuvre avec un léger retard, lequel ne retentira pas sur le projet en tant que tel;

Certaines activités sur le renforcement des capacités, aux niveaux tant régional que national, ont été ajournées dans l'attente de la contribution du FFEM. Cependant, plusieurs des cours de formation pour lesquels était prévu un appui du FFEM ont déjà été organisés en recourant à des fonds économisés sur d'autres activités.

Les activités concernant la fixation par ordre de priorité des "points chauds" de pollution pour la réalisation des études de préinvestissement ont été finalisées avec un retard important imputable à la lenteur que les pays ont mise à répondre. Le processus d'élaboration des études de préinvestissement est passablement plus complexe puisqu'il porte sur de nombreuses questions techniques, environnementales et socio-économiques, impliquant un grand nombre de parties prenantes, et qu'il devrait nécessiter plus de temps que celui retenu dans le document de projet. Par conséquent, un délai supplémentaire est escompté pour mener à bien cette activité. En vue de réduire au minimum les retards et de mieux gérer l'activité, des contacts plus étroits seront établis entre la direction du Projet FEM, les coordonnateurs nationaux pour le FEM, les agences d'exécution et entrepreneurs/contactants.

L'élaboration des plans d'action nationaux est pour les pays un processus spécifique qui nécessite l'engagement total des experts et responsables nationaux ainsi qu'un concours extérieur approprié. Pour activer davantage la mise en œuvre du processus, les pays devraient recevoir une aide raisonnable, en tant que de besoin, ce qui sera fait en créant/renforçant les structures de gestion liées à l'ensemble du processus dans chaque pays.

L'élaboration des études de préinvestissement et des plans d'action nationaux repose sur une approche pilotée par les pays. Il incombe donc à ceux-ci de gérer ces composantes du Projet avec notre appui. La direction du Projet FEM trouvera le moyen de trouver une assistance, si celle-ci s'impose.

Compte tenu de ce qui précède, et en particulier des conclusions que l'on vient d'énoncer, les recommandations ci-après sont formulées:

Intensifier les contacts avec les pays, afin d'impulser et d'appuyer les activités organisées au niveau national, en effectuant des visites dans ces pays et en fournissant le concours de consultants régionaux pendant l'élaboration des PAN et des études de préinvestissement;

accroître l'appui financier aux pays en vue d'améliorer la qualité des PAN grâce à la participation active des parties prenantes concernées, et, si possible, en toute occasion au cours du processus d'établissement et d'adoption des PAN;

Afficher tous les documents réalisés sur le site web du PAM afin de les rendre largement disponibles.